



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 16 novembre 2023 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Sabrina Berrocal
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

08 / 2023

Avant la séance, présentation par la Municipalité et discussion sur le Plan Directeur Communal (PDCOM). (*Cette présentation est jointe en annexe au présent procès-verbal*)

1. Appel

76 personnes présentes, 24 personnes absentes, dont 1 sans excuse (M. Loïc Brawand)

Avant de démarrer la séance, Mme la Présidente tient à prendre quelques instants pour évoquer la disparition, le 30 octobre dernier, de notre collègue Francis Baud. C'est une chose difficile que d'accompagner la disparition d'un proche, d'un collègue, d'un ami. La famille ayant souhaité faire ses adieux dans l'intimité et suivant les vœux de Francis Baud, un don a été adressé en son honneur à l'association Nela, en lieu et place de l'usuelle couronne de fleurs. Cette association a pour but d'accueillir, soutenir, parrainer et encadrer de jeunes migrants et migrantes par le biais de projets culturels et sociaux. Francis Baud admirait la belle énergie déployée à travers ce projet pour venir en aide aux jeunes qui arrivent chez nous à la suite d'un parcours difficile. Ses deux filles adressent leurs remerciements pour tous les témoignages reçus, officiels et privés, qui les ont beaucoup touchées. À défaut de cérémonie et afin de lui rendre un dernier hommage, Mme A.-F. Simonin prononce quelques mots, qui sont joints en annexe au présent procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est amendé de la manière suivante :

- 5.1. En remplacement de feu M. Francis Baud (VL) et de M. Jimmy Schüller (da.), démissionnaire
- 6.1. D'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de feu M. Francis Baud (VL)
- 12.2. Interpellation de Mmes S. Dohr (VL) et S. Marques (PLR), intitulée « Le trafic de drogue de rue – transparence souhaitée »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation de délai réglementaire au 14 décembre 2023 pour répondre aux interpellations de Mme Anne-Francine Simonin (VL) « Les grandes oubliées des transformations urbaines de Vevey : les places de parking pour personnes à mobilité réduite », de Mme Sarah Dohr (VL) « La SPA du Haut-Léman, une association d'utilité publique qui est appréciée, mais aussi sous-estimée » (interpellatrice pas favorable à ce report) et de M. Philippe Herminjard (PLR) « Estimations fiscales immobilières, pourquoi jouer à Arnold von Winkelried ? » et au 1^{er} février 2024 pour répondre aux interpellations de Mme Sarah Dohr (VL) « Vevey-Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ? » et de Mme Sandra Marques (PLR) « Insécurité à la Place de la Gare et environs... Ça suffit ! »

- La distribution des documents du Conseil se fera dorénavant par Vélocité. C'est une manière de procéder plus durable et économique. Merci au secrétariat municipal pour cette mise en œuvre
- La prochaine séance sera largement consacrée au budget 2024. Merci aux groupes à transmettre au Bureau et au secrétariat municipal les éventuelles propositions d'amendements avant le 3 décembre
- Merci aux personnes qui n'ont pas encore répondu au sondage concernant la mise en place d'indemnités compensatoires pour garde d'enfants à le faire, qu'elles soient d'accord ou non avec ce principe
- Lettre de M. J. Schüller qui annonce sa démission du Conseil communal pour cause de départ à Paris
- Courriel de M. Cédric Chauliac relatif au deal de rue à Vevey. Ce document est joint en annexe au présent procès-verbal
- Courrier de M. Hakija Bajrami concernant les accès à la rue Sainte-Claire ainsi qu'au parking de l'immeuble des Chenevières 21 depuis la rue du Clos. Ce document est joint en annexe au présent procès-verbal
- Le 13 octobre dernier, Mme la Présidente a eu le privilège d'être invitée à la rencontre des présidentes et présidents des parlements organisée à Berne par le Président du Conseil national Martin Candinas, à laquelle étaient conviés les présidents des parlements de tous les cantons ainsi que des communes dont les armoiries ornent la salle du Conseil national depuis 1902. Elle a reçu à cette occasion une reproduction des armoiries veveysannes photographiées par Initiative Suisse dans le cadre du 175^e anniversaire de la Constitution fédérale. Ce tableau sera accroché dans la salle du Conseil communal

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de feu M. Francis Baud (VL) et de M. Jimmy Schüller (da.), démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Roger Pieren, né en 1960 et domicilié au quai Perdonnet 7, en remplacement de feu M. Francis Baud (VL)
- M. Sébastien Agnetti, né en 1976 et domicilié à l'avenue de la Gare 6, en remplacement de M. Jimmy Schüller (da.), démissionnaire

6. Elections complémentaires

6.1. D'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de feu M. Francis Baud (VL)

La candidature de M. J. Christen est présentée.

Sans autre proposition, M. Jérôme Christen (VL) est nommé membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux de manière tacite et par acclamation.

6.2. D'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de feu M. Francis Baud (VL)

La candidature de Mme A.-F. Simonin est présentée.

Sans autre proposition, Mme Anne-Francine Simonin (VL) est nommée membre suppléante à la commission des finances de manière tacite et par acclamation.

7. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis / Rapports-préavis

8.1. Budget 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2023/P27)

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR).

8.2. Budget communal pour l'exercice 2024 (2023/P28)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.3. Demande d'un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux à la rue du Dévin à Gilamont (2023/P29)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sarah Tobler
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	da.	M.	Grégoire Gavin
	PS	Mme	Monique Gavin
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	da.	Mme	Carole Meyer
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	UDC	Mme	Ariane Verdan
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	Verts	M.	Colin Wahli

8.4. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 366'470.- au crédit accordé par le préavis N° 20/2021 pour la création d'un skatepark intégré en béton à l'angle des Quais Maria-Belgia et Veveyse (2023/P30)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	Mme	Monique Gavin
<u>Membres :</u>	da.	M.	Jérémy André
	da.	M.	Aurélien Ballif
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Peter Keller
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	Verts	Mme	Diane von Gunten

8.5. Demande de crédit de CHF 5'925'000.- pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 (2023/P31)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Stéphane Baudin
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Victor Marinelli
	PLR	M.	Ambroise Méan
	da.	Mme	Joëlle Minacci

	VL	M.	Stéphan Molliat
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	PS	M.	Julien Rilliet
	LCVL	M.	Martino Rizzello
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	Verts	Mme	Diane von Gunten

8.6. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 (2023/P32)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Laurent Cornu
	da.	Mme	Helen Foster
	PS	M.	Vincent Matthys
	da.	M.	Luc Morier-Genoud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	PLR	Mme	Sandra Marques
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	VL	M.	Bryan Pilet
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	LCVL	M.	Mattia Vidoz

8.7. Adoption du Plan Directeur Communal (PDCoM) (2023/P33)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	Mme	Hélène Gandar
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Dominique Besson
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	M.	Alain Gonthier
	PLR	Mme	Claire Mollet
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Jérôme Christen
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	da.	M.	Grégoire Gavin
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	Verts	Mme	Diane von Gunten

8.8. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Nicolas Bonjour (VL/Interpartis) « Tous gagnants » (2023/RP34)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sandra Marques
<u>Membres :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquoz
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	da.	Mme	Helen Foster
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PS	Mme	Marion Houriet
	PLR	M.	Ambroise Méan
	da.	Mme	Carole Meyer
	LCVL	M.	Fabien Truffer
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	VL	M.	Jérôme Christen
	PLR	M.	Peter Keller
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	EAV	Mme	Karine Römer
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger

9. Rapports des commissions

9.1. Prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable » (2023/R23)

Rapport lu par M. Pierre Butty

Mme la Présidente remarque que, lors de la commission, une question s'est posée concernant la possibilité ou non de modifier le postulat. La commission a pris la décision de ne pas le faire pendant la séance, quand bien même le règlement l'autorise jusqu'à ce qu'une décision de renvoi à la Municipalité ou de classement ait été prise par le Conseil. Des échanges ont eu lieu au sein des groupes et une modification du postulat est proposée avec l'accord du postulant. Le Conseil devra donc se prononcer sur le postulat modifié.

M. J. Christen se dit surpris que la commission n'ait pas résolu le problème de la prise en considération partielle évoquée lors de sa séance. Le groupe Vevey Libre s'est dit favorable au renvoi de ce texte à une commission précisément dans le but d'une prise en considération partielle. On peut jouer sur les mots et parler de postulat modifié. Vevey Libre vient aujourd'hui avec une proposition encore plus modérée que celle évoquée lors de la commission, à savoir qu'elle ne conserve qu'un seul point du postulat, qui serait modifié de la manière suivante : *« Le présent postulat demande à la Municipalité d'agir conformément à ses promesses et aux engagements pris dans le Plan climat et de bien vouloir étudier l'opportunité de ne proposer que de la viande bio, d'origine suisse et issue d'élevages en plein air et des poissons d'origine suisse afin d'éviter toute forme de pêche destructrice, dans l'ensemble des structures de restauration collective pré et parascolaire gérées par la Ville ».*

M. F. Truffer confirme, à la demande de la Présidente, qu'il est en accord avec la modification proposée.

Mme S. Dohr indique que le groupe Vevey Libre a eu des discussions assez intenses à ce sujet. Il n'est pas unanime quant à la proposition modifiée et laisse donc la liberté de choix.

Mme S. Métraux indique que le groupe des Vert.e.s regrette le peu de soutien global à ce postulat. Il ne s'agissait pas de bannir la consommation de viande, mais uniquement de la limiter en quantité selon les recommandations de Santé Suisse et de l'ONU. Tôt ou tard, on devra s'y mettre, on n'aura pas le choix, il faudra manger moins de viande si l'on veut assurer un futur viable et durable à chacune et chacun et si l'on veut être un peu cohérent avec le Plan climat. Il est vrai que l'alimentation est un sujet extrêmement sensible, surtout quand on touche aux enfants, mais ce postulat n'a pas pour but de détériorer ni la qualité ni la quantité de nourriture dans les structures d'accueil, bien au contraire. L'idée n'est pas d'avoir trois carottes qui surnagent ; on peut manger des repas végétariens parfaitement équilibrés, attrayants, goûteux, ludiques, aussi bons pour les pupilles, les papilles que la planète. Les Vert.e.s saluent les efforts que font les services de la Ville, qui vont dans la bonne direction, mais

nous devons aller plus loin, plus vite, en nous appuyant sur des exemples qui apparaissaient dans le postulat. Les Vert.e.s ont entendu les arguments pour une prise en considération partielle et encouragent à suivre cette voie, en axant sur la viande d'origine suisse, idem pour les poissons. Si cela ne permet pas de s'aligner sur les recommandations internationales en matière de consommation de produits carnés, cela permet au moins d'améliorer la qualité des produits proposés et donne un signal fort contre la surexploitation des mers et des océans. Finalement, c'est aussi une reconnaissance du travail et des produits de proximité.

M. P. Chiffelle s'étonne et se dit déçu de la reculade du postulant, puisque le postulat avait à l'origine pour but de diminuer fortement la consommation de viande pour des motifs très clairs, et soutenu par quatre groupes politiques. Tout à coup, on en arrive à une reformulation qui ne parle que de viande. Il trouve cela étonnant. C'est emblématique de cette peine qu'on a à prendre des décisions qui vont changer la manière dont on aborde les choses. La Municipalité a démontré qu'elle était capable de le faire en matière de transport individuel motorisé. Alors qu'il est scientifiquement établi que la consommation de viande est une des causes de pollution les plus importantes sur la planète, on tempère les choses en parlant de viande bio. Il soutiendra évidemment la reculade, faute de mieux, mais déplore qu'on se réfugie derrière des prétextes pratiques. Il salue les efforts qui sont déjà faits, mais pense qu'on doit faire mieux.

Mme S. Marques ne soutient pas ce nouveau texte. Comme déjà dit lors du dépôt du postulat, les parents sont assez informés pour proposer dans la mesure du possible une alimentation équilibrée à la maison. La fonction de l'école est de sensibiliser, pas d'imposer. Comme l'a dit Mme L. Willommet en commission, un gros travail a été réalisé pour mettre en place une charte de restauration. Par respect pour toutes les personnes qui ont travaillé à l'établissement de cette charte, elle ne soutiendra donc pas ce postulat.

M. P. Butty n'a pas bien compris, avec cette nouvelle formulation, si finalement on acceptait le postulat tel qu'il est écrit, mais uniquement en gardant le point 2 modifié. Si c'est le cas, on accepte l'entier du postulat, y compris des phrases qu'il trouve quelque peu exagérées de la part du postulant. Dans son texte, celui-ci trouve scandaleux que la Ville ne respecte pas les recommandations nutritionnelles de l'OMS, du GIEC, etc., qu'elle continue de proposer deux fois trop de repas carnés et mette ainsi en danger la santé de nos enfants. Si l'on accepte le postulat tel que rédigé et qu'on modifie uniquement le point 2, on est d'accord avec cette position extrémiste vis-à-vis de la Municipalité qui fait déjà beaucoup d'efforts aujourd'hui pour aller de manière générale dans le sens du postulant. Il continue donc à s'opposer à ce postulat. D'autre part, cette 2^e mouture demande à la Municipalité d'agir conformément à ses promesses et aux engagements pris dans le Plan climat, ce qui lui semble la moindre des choses. Quand on a un minimum de confiance envers la Municipalité, c'est qu'elle agisse en fonction de ses promesses et du plan climat accepté par le Conseil communal. Cela ne lui semble pas nécessaire de le répéter systématiquement à chaque intervention.

M. A. Gonthier remarque qu'on vote sur les demandes du postulat, pas sur les justifications, les phrases d'introduction, etc. Comme pour un préavis, on vote sur les conclusions, pas le contenu. L'argument mis en avant pour ne pas être d'accord avec ce postulat n'était pas des problèmes administratifs, mais des problèmes de respect par rapport au travail réalisé avec les gens de l'administration et de l'école qui s'occupent de préparer ces repas. L'idée était de leur expliquer comment ils doivent faire. Avec la nouvelle version, on ne garde que le point 2 et le fait que tout cela ne soit valable que dans les structures de restauration collective pré et parascolaire gérées par la Ville. Son attitude par rapport à cela, c'est que si cela ne fait pas de bien, cela ne fera pas de mal. Donc autant se débarrasser de ce débat et approuver ce postulat.

M. J. Christen explique qu'à un moment donné, l'idée était de trouver le plus petit dénominateur commun pour faire passer ce qui était possible de ce postulat. On aurait effectivement pu garder davantage de points, en particulier concernant les manifestations organisées par la Ville et celles organisées en ville de Vevey, pour avoir une alternative et qu'on n'impose pas des plats véganes ou végétariens. Mais il ne doute pas que la majorité de la Municipalité est sensible à cette question et qu'elle ira peut-être même au-delà de ce que nous retenons de ce postulat ce soir.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC peut se rallier sur le fond au postulat transformé, mais il souhaite parler de la forme. Nous allons accepter un postulat modifié dont la teneur est plus ou moins ce que la Municipalité fait déjà et s'engage à faire. On va donc renvoyer à la Municipalité un postulat pour qu'elle réponde par un préavis qu'elle devra traiter, qui occupera les services, mais est-ce réellement nécessaire ? N'est-il pas possible plutôt de déposer une résolution, à laquelle la Municipalité répondra par une petite ligne dans le rapport de gestion ?

Mme L. Willommet, municipale, revient sur deux points du postulat. Il est faux de dire que la Municipalité ne veut pas mettre en pratique les recommandations ; elle est sur le chemin de le faire, comme déjà dit en commission. Il est faux également de dire qu'elle ne suit pas ses propres recommandations. L'exemple qui a été pris, la brochure Fourchette verte, c'est en fait la mauvaise brochure, celle qui concerne les affiliations juniors et qui est valable pour les semaines de camps, y compris le repas du soir. Si l'on prend la brochure Fourchette verte juniors qui est celle

qu'on doit appliquer dans les structures d'accueil pour le repas de midi, la charte qui est proposée correspond exactement aux recommandations. Cette clarification montre que la Municipalité ne met pas en danger de nos enfants et elle espère que le Conseil ne pense pas cela de la Municipalité. Pour revenir à l'idée de ne garder que la proposition no 2, on tend de toute manière vers cette pratique. Il suffit de voir la charte, le plan climat. Mais évidemment que ce n'est pas si simple. Ne serait-ce qu'après des fournisseurs que sont par exemple les boucheries locales, toute la viande n'est pas forcément bio. Si l'on doit prendre à l'heure actuelle de la viande bio, on a un problème au niveau des fournisseurs locaux. Des ajustements peuvent être faits et l'on tend vers cela, mais ce sont des choses qui prennent du temps. Au niveau des poissons, c'est compliqué à l'heure actuelle d'avoir du saumon bio, qui est un poisson particulièrement apprécié. Un autre élément important à mentionner, c'est la question du prix. Le budget communal 2024 prévoit une légère augmentation du budget alimentation, due à l'augmentation des prix, mais aussi parce qu'on est en train d'augmenter la part bio de l'alimentation. On se dirige donc déjà vers cela et le budget en est la preuve. On est vraiment dans une phase de transition, mais aussi de responsabilisation active. Ce que la Municipalité propose plutôt, c'est de faire au printemps prochain, environ une année après sa mise en place, un bilan critique et constructif de la charte, dans l'idée de voir où l'on en est et ce qui peut être amélioré. Cela pourrait répondre à divers questionnements du postulat. Comme dit en commission, c'est un sujet qui est au cœur des services. Dès lors, si le postulat était accepté et renvoyé à la Municipalité, les éléments qu'elle donnerait seraient en fait les éléments qu'elle a exposés en commission et ce soir.

Mme G. Kämpf, municipale, ajoute que les réceptions organisées par la Ville et les manifestations organisées dans la ville sont aussi concernées. Ce n'est pas un problème de retirer la viande de ce qu'on propose dans les réceptions internes et externes, mais tout changement d'habitudes doit être accompagné si l'on veut une adhésion. Cela demande de trouver des fournisseurs, cela change la disponibilité, le coût, les tournus que l'on a l'habitude de faire, etc. C'est une question de temps et d'accompagnement. Mais parfois on accueille des personnes qui n'ont pas la même sensibilité et cela nécessite d'être expliqué. Il n'y a pas de problème d'ajouter cette exigence par rapport aux organisatrices et organisateurs de manifestations dans la ville, c'est dans l'air du temps. À titre d'exemple, la première manifestation à qui l'on a demandé si ça pouvait poser un problème, c'était la Saint-Martin. Les organisateurs ont été tout à fait ouverts à proposer un plat sans viande. On est sur la bonne voie.

M. P. Bertschy constate que le Conseil communal souhaite imposer les choses. On le voit dans différents sujets, différentes prises de parole. Il fait partie des personnes qui apprécient la phrase « Ne faites pas le bonheur des gens contre leur gré ». Il faut expliquer, aider les gens à changer d'attitude. En imposant, le résultat est souvent contraire à ce que l'on peut attendre.

Mme la Présidente clôt le débat en précisant que l'adoption d'une résolution peut intervenir dans le cadre d'une interpellation, pas d'un postulat. Elle ajoute que le Conseil prend note de la proposition de la Municipalité de venir avec un bilan critique et constructif de la charte après une année d'entrée en vigueur, certainement sous la forme d'une communication.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que le postulat modifié est refusé par 36 non, 33 oui et 3 abstentions. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable » et de le considérer comme classé.

9.2. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Stéphane Molliat (VL) « Pour des musées avec gestion financière cantonale » (2023/RP24)

Rapport : Mme Hélène Gandar

Mme H. Gandar remercie en préambule M. L. Lavanchy pour la rédaction du rapport. Elle rappelle le vœu qu'a émis la commission, adopté par 8 voix et 3 abstentions : « La commission émet le vœu que la Municipalité explore et soutienne la possibilité de la création d'un fonds muséal régional ».

M. S. Molliat précise que le but de ce postulat n'était pas de contrer la culture, mais l'ampleur et l'importance du Musée Jenisch dépassent amplement une ville de 20'000 habitants. Il n'est pas du tout question d'émettre un doute sur la gestion de ce formidable musée, qui a quasiment doublé sa fréquentation, mais Vevey a actuellement le plus haut taux financier par habitant pour la culture. Le résultat de la commission a été qu'on ne peut pas faire grand-chose. Les responsables du musée ont eu passablement de contacts avec le Canton, qui s'est réfugié derrière la loi. La situation est donc relativement bloquée, à moins d'avoir un activisme politique à l'échelon cantonal. Reste une question. Lors de la commission, M. le Syndic a parlé d'une discussion concernant la création d'une fondation pour le Musée Jenisch. Il s'est vite avéré que c'était à peu près la seule solution pérenne qui donnerait un avenir à ce musée, avec une gestion pour la Ville qui serait plus intéressante que la situation actuelle. Quelle est la situation par rapport à la création d'une fondation pour le Musée Jenisch ?

M. le Syndic répond que la Municipalité a effectivement lancé un projet d'autonomisation du Musée Jenisch. Pour l'instant, la question de la forme juridique (fondation ou autre) est encore ouverte. Comme dit dans la communication de l'époque, on a pour habitude dans le canton de Vaud de faire des fondations. On a d'ailleurs deux bons exemples à Vevey avec la Fondation Images et Le Reflet, qui sont des réussites. Mais on voulait aussi ouvrir ces réflexions à ce qui se fait parfois dans d'autres cantons. Dans un premier temps, la Municipalité avait pour objectif de présenter le résultat de ces réflexions à la fin de cette fin d'année, afin que le Conseil communal puisse prendre une décision et cas échéant, donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour mener à bien ce projet. Cette proposition interviendra plutôt au premier trimestre 2024, parce que parmi toutes les formes, certaines nécessitent évidemment un conseil juridique, qu'on a mandaté dès le départ, mais il y a aussi des discussions avec le Canton et les bases légales ou réglementaires nécessaires. Cela prend donc un peu plus de temps que prévu, mais cette piste continue à être creusée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (cinq abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis municipal N° 24/2023, du 11 septembre 2023, concernant la réponse au postulat de M. Stéphane Molliat, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Molliat, au nom du groupe Vevey Libre, intitulé « Pour des musées avec gestion financière cantonale » et de le considérer comme classé.

9.3. Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.– pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare (2023/P26)

Rapport : Mme Anne-Francine Simonin

M. B. Schobinger remarque que nous allons réaliser des études préliminaires et des études complémentaires pour concevoir une image directrice du secteur. Ces études sont indispensables et ne sont absolument pas remises en question. En revanche, il craint que suivant ce qui va sortir de cette image directrice et en fonction des contraintes du site, des normes liées à la circulation routière, etc., un mandat d'études parallèles – qui est une procédure relativement lourde, avec un jury, des indemnités – n'apporte finalement pas grand-chose. Quelles sont les alternatives ? On a le concours. Or, on prend ce qu'on nous donne, mais sans pouvoir le modifier, alors que ce projet a fondamentalement besoin d'être évolutif, de pouvoir s'adapter. Cela demande de la souplesse ; le concours est donc une mauvaise idée. L'autre solution serait de mandater un groupement de mandataires selon la loi sur les marchés publics, pour se pencher sur ce dossier, pour élaborer des variantes, pour les faire évoluer. Il invite donc la Municipalité, suivant les résultats de l'image directrice, à revoir peut-être sa position concernant le mandat d'études parallèles. Il ne dépose aucun amendement, mais souhaite rendre la Municipalité attentive à cette question. Il émet également le souhait qu'un audit de sécurité routière soit réalisé avant la mise à l'enquête, vu qu'on a une interface de transports extrêmement complexe dont la sécurité routière doit être une des priorités. Le but est d'avoir un œil neutre qui n'est pas impliqué dans le projet pour passer au crible les normes et voir ce qui ne va pas pour pouvoir améliorer davantage encore le projet et surtout sa viabilité.

Mme S. Dohr indique qu'il s'agit effectivement d'un projet essentiel. On va prendre ce soir une décision politique concernant cette place de la Gare et le futur des transports publics sur la Riviera. Elle se dit toutefois consternée par ces demandes de crédits d'études préliminaires qui se montent en millions de francs. Elle déplore que la

commission n'ait pas été capable de demander des explications concernant ces montants forfaitaires versés à tous ces bureaux d'études, ingénieurs, etc., parce que les travailleurs lambdas sont loin de toucher de tels forfaits horaires.

M. A. Dormond, municipal, répond que le souhait de M. B. Schobinger concernant l'audit de sécurité routière sera pris en compte. La Municipalité s'est engagée à le faire lors de la commission. Certes, ces études coûtent très cher, mais c'est aussi très complexe, cela nécessite beaucoup d'heures de travail, de mandataires différents, etc. On a la volonté aussi de pouvoir impliquer les usagers et usagères qui passent par la place de la Gare pour avoir vraiment un avis le plus large possible, une consultation en profondeur, une démarche participative aussi avec les commerçants et commerçantes. Par rapport aux honoraires, on a comparé les offres et retenu celle qui présentait le meilleur rapport qualité/prix. Les honoraires sont fixés selon des normes dans les différentes catégories de professions. On n'a pas de marge de manœuvre, mais c'est vrai que ce sont des taux élevés comparativement à d'autres professions.

M. R. Pieren se dit lui aussi dubitatif par rapport à cette demande de crédit. Vevey, comme toutes les communes de la région, est un grand pourvoyeur de travail pour les bureaux d'études. Malheureusement, nombre de ces études n'ont jamais vu le jour. Certes, ces études ont 15, 20 ou 30 ans et peuvent paraître dépassées, mais la topographie des lieux est toujours la même, avec les mêmes problèmes. Il reste persuadé que ce ne sont pas un ou deux millions de francs d'études préliminaires qui vont changer quoi que ce soit à la situation. Il invite donc la Municipalité à reprendre certaines études concrètes réalisées depuis les années 70, qui relevaient continuellement les mêmes problèmes concernant la traversée de Vevey, problèmes qui vont en augmentant. Pour sa part, il votera donc contre cette demande de crédit.

M. A. Dormond, municipal, remarque que, depuis les années 70, la thématique des mobilités a passablement évolué, puisqu'à l'époque on ne parlait pas du tout, ou très peu, de certaines mobilités. Toutes les études réalisées jusqu'à présent ont été versées au dossier ; les mandataires qui travaillent sur ce projet ont accès à ces études. Il y a effectivement des choses qui sont intéressantes, mais de nouvelles couches de mobilités se sont ajoutées depuis, notamment la nécessité de revoir complètement l'interface au niveau des bus. Les VMCV vont développer de nouvelles lignes de bus (stratégie 2030), il faudra accueillir davantage de bus dans la zone de la gare. Cela dépasse largement l'aspect purement routier et nécessite de repenser complètement la manière dont on utilise cet espace. L'autre aspect important, c'est qu'on souhaite inscrire cette mesure dans le projet d'agglomération Rivelac pour obtenir un financement de la Confédération. La transformation de la gare et de son interface dépasse largement nos frontières communales. C'est vraiment important de faire une étude qui soit cohérente avec le projet d'agglomération pour espérer ainsi se faire financer jusqu'à 40% du projet par la Confédération. On parle d'un million à ce stade, mais de dizaines de millions par la suite. Si l'on peut faire prendre en charge 40% de ces montants par la Confédération, c'est vraiment un plus notable. D'aucuns prétendent que la charge de trafic augmente sans cesse, mais c'est faux. Dans la réponse à l'interpellation de M. P. Bertschy, on voit que, sur la RC et la rue du Clos, le trafic a baissé de 23% depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui.

M. A. Gonthier remarque que si l'on a un peu travaillé sur ce préavis, on devrait être capable de citer les fameuses études qui n'ont conduit à rien, et dire pourquoi elles n'ont conduit à rien. Des études mal dirigées politiquement n'ont abouti à rien, ont été dépassées par le temps qui passe, par les politiques qui changent, mais il n'a pas souvenir d'études qui n'ont servi à rien, qui n'ont pas été recyclées ou employées. Le trafic routier diminue, mais le trafic qui passe par la gare a explosé. On se trouvait avec des trains de 200 m de long à un étage ; aujourd'hui, on a des trains de 400 m de long à deux étages. Cela veut dire que le trafic sur la place de la gare, l'interface entre la ville, les autres transports en commun et les trains, y compris un train qui circulait une fois par heure en direction de Blonay et qui circule aujourd'hui toutes les 15-20 minutes, tout cela fait qu'on ne peut pas reprendre des études anciennes pour imaginer ce qu'il faut faire pour que cette place de la Gare soit réussie. Cette place est tellement importante, aussi en tant que problème de circulation, même piétonne, c'est une coupure entre l'est et l'ouest, entre le nord et le sud. Trouver une bonne solution, ne pas se rater sur ce projet est vraiment très important et l'on ne coupe pas à y mettre les moyens. Si en plus de cela la Confédération paie 40%, c'est parfait.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis municipal N° 26/2023, du 15 septembre 2023, concernant la « Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.– pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'233'000.– TTC pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2.

10. Réponses aux interpellations

10.1. Interpellation de Mme Joëlle Minacci (da./Interpartis), intitulée « Quelles perspectives pour une réduction du temps d'attente des places en crèche » (2023/RI)

Mme J. Minacci remercie la Municipalité pour sa réponse qui permet de se rendre compte du plan stratégique d'augmentation du nombre de places en crèche. Elle comprend évidemment que la Municipalité est contrainte par les opportunités actuelles et qu'elle fait son possible pour améliorer la situation, n'empêche que si elle était une famille en attente d'une place, elle déprimerait sévèrement en lisant cette réponse. En effet, on voit que la situation ne va pas s'améliorer de manière significative avant 2026, puisque toute une série de projets sont prévus, mais qui mettront du temps à s'implémenter. 2030 est un délai conséquent en comparaison de la situation que vivent actuellement les familles. Difficile de se satisfaire de cet état de fait, d'autant plus que cette situation dure depuis la nuit des temps. En parallèle de la création de places en crèche, est-ce que la Municipalité prospecte pour des solutions alternatives, par exemple en collaboration avec des organismes ou des propriétaires privés qui disposeraient de locaux qui pourraient être adéquats pour favoriser des projets supplémentaires et accélérer le processus qui vise à combler le manque de places en crèche ?

Mme L. Willommet, municipale, rappelle que la Municipalité a comme priorité la création de 44 places au plus tard pour la fin de la législature. La volonté est d'étudier toutes les opportunités possibles, y compris des locaux privés. Les services et le groupe de travail ont visité tous les lieux qui pourraient être loués. Si des opportunités, des locaux pouvaient être intéressants, ne pas hésiter à contacter la Municipalité, qui étudiera volontiers toutes les propositions.

Mme D. von Gunten remarque qu'avoir un enfant, c'est une grande aventure. Trouver une place en crèche, c'est plus qu'une aventure ; c'est une épopée, une odyssée, avec des péripéties, des rebondissements, mais surtout des moments calmes, très calmes. Évidemment qu'au bout du compte, on obtient une place, mais il faut parfois attendre plusieurs années et c'est vraiment trop long, que ce soit pour l'organisation professionnelle ou personnelle. Que faire ? Il n'y a pas mille solutions : ouvrir des places. On voit que les choses se débloquent, mais ça doit aller plus vite, devenir vraiment une priorité. Pour les familles à Vevey, il est nécessaire de trouver de nouvelles surfaces, de s'organiser pour que les femmes et les hommes puissent retourner au travail dans de bonnes conditions. C'est aussi important d'améliorer la communication. Actuellement si l'on attend une place en crèche, on ne sait pas vraiment ce qui se passe, quand on pourra avoir une place, si l'on peut en avoir une un jour. On nous dit que c'est difficile de connaître sa place dans la liste d'attente, mais elle invite quand même le secteur concerné à penser à une meilleure communication, en accord avec les possibilités techniques actuelles, pour que les familles qui sont en attente puissent planifier leur retour au travail et l'organisation familiale.

Mme C. Amiguet pense à ces familles qui sont totalement démunies. Trouver des places en crèche doit vraiment devenir une priorité pour la Municipalité. Il faut vraiment maintenant mettre toute l'énergie à trouver des places supplémentaires. C'est vraiment un sujet très important à ses yeux.

M. P. Bertschy relève que la Municipalité, dans sa réponse, a indiqué des dates. À nous, Conseil communal, d'être attentif, lorsque ces délais arriveront, pour voir où l'on en est pour s'en inquiéter suffisamment à l'avance. Il s'étonne tout de même de constater que lorsque le sujet nous arrange, on veut collaborer avec les partenaires privés. C'est très bien, mais cela devrait se faire sur tous les sujets, pas seulement lorsqu'ils nous sont favorables.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.2. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Situation des parcs de places de parcs en surface » (2023/RI06)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour sa réponse, qui ne lui convient toutefois pas, pour plusieurs raisons. Premièrement, certaines choses qui sont écrites ne sont pas tout à fait justes. Il donne quelques exemples. On nous dit que la population est restée stable entre 2017 et 2022, alors qu'il y a eu un pic en 2020 et qu'ensuite la

population a légèrement baissé. Pour ce qui est du stationnement en surface mis en place en 2022, les véhicules n'ont pas disparu ; ils sont bien quelque part. On nous dit qu'un sondage a été réalisé et qu'au mois d'août, vers midi, environ 200 places étaient libres dans les parkings souterrains et sur la place du Marché. Il craint de ne pas pouvoir croire la Municipalité quand elle dit que des places étaient disponibles sur la place du Marché à midi un samedi au mois d'août. On constate une diminution relative de l'offre de stationnement ces dernières années. Si l'on prend les cinq dernières, c'est sûr que la diminution est relative, mais on n'a pas d'informations sur les suppressions de places de parc de 2010 à 2015. Il dresse pour sa part une liste non exhaustive des places supprimées par-ci par-là. Le parking de la Cour aux marchandises existait déjà, on ne crée pas de nouvelles places de parc. Aujourd'hui, ces places sont non seulement ouvertes à tout le monde, mais elles sont gratuites. La barrière est levée, n'importe qui peut s'y parquer, sans contrôle ni amende. Les gens qui aujourd'hui utilisent ce parking à bien plaisir devront donc, dans quelques jours, payer. Il ne met pas en doute les chiffres par rapport aux macarons, mais à la rue de l'Union, il reste zéro place pour les visiteurs ; toutes les voitures parkées ont un macaron. Et comme déjà indiqué par courriel à plusieurs reprises, des véhicules d'entreprises avec macaron se parquent le soir et ne repartent que plusieurs jours après. Le PLR n'a pas la même conception de l'accueil pour nos visiteurs et se permettra de revenir avec d'autres questions pour éclaircir les années 2010-2015.

M. J. Christen remercie la Municipalité pour son document extrêmement fouillé. La démonstration est éloquente, on se rend compte de la suffisance en matière de places de parc dans quasi l'ensemble de la ville, à l'exception toutefois de Plan-Dessus, où l'on constate vraiment une saturation et des difficultés. Le parking de la Cour aux marchandises est utilisé depuis un certain temps déjà, ces places de parc ne sont pas nouvelles. La question de savoir si elles sont payantes ou non, c'est un autre chapitre, mais ce n'est pas une offre supplémentaire puisque ces places de parc sont déjà ouvertes au public. On peut imaginer que le fait de les rendre payantes modifiera peut-être un peu son usage, mais ce sera de manière modérée. On nous parle d'un futur parking sur la parcelle rachetée par la Ville à l'angle rue de Fribourg-chemin Vert (90 places de parc publiques). C'est effectivement peut-être une solution qu'on peut imaginer à moyen terme, mais si cela s'accompagne de la suppression d'un certain nombre de places de parc à Plan-Dessus, en particulier sur les alentours de la place Robin, pas sûr que cela suffise. Il invite donc la Municipalité, même si elle convaincante sur la plupart des secteurs de la ville, à être attentive à la question de Plan-Dessus et à ne pas nous faire croire que le parking de la Cour aux marchandises est une solution.

M. A. Gonthier remarque que la communication municipale, par ailleurs très intéressante, ne parle pas des places sur domaine privé, qu'elles soient en surface ou en garage. En 2017, le total de toutes les places de parc à Vevey en ouvrage, en surface, privées et publiques avoisinait les 18'000. Cela n'a pas beaucoup changé parce que peu de places privées ont été supprimées. Ce chiffre est représentatif de la réelle occupation de l'espace de la ville par le stationnement des voitures. Plus que le chiffre de quelque 3'500 places sur le domaine public en surface. La diminution de 39 places ces dernières années mentionnée dans la communication représente 0,22% de ce total de 18'000 places. C'est dire si cette diminution est anecdotique. Cela veut dire que la permanence de places disponibles que tout un chacun peut constater sur Cartoriviera, ce n'est pas vrai qu'elle est due au fait, comme on l'entend, que plus personne ne vient jamais à Vevey. Les personnes qui dispersent tous azimuts cette légende font du tort à la ville et aux commerçants qu'ils prétendent défendre. Ce qui est certain, c'est qu'on est immensément loin d'une politique d'éradication de la voiture que certains déplorent. La Municipalité mène une politique qui vise à libérer le domaine public de l'accaparement par la voiture et en sécuriser l'utilisation par toutes les catégories de la population, ainsi qu'à diminuer la pollution et la production de CO2 par le trafic. Cette politique incitative est cohérente avec les conclusions du préavis no 14/2018 sur le plan directeur du stationnement. Il rappelle trois points des conclusions : approuver les objectifs de la politique du stationnement, dont favoriser le système de transport combinant transports publics et mobilité douce et maîtriser le transport individuel motorisé / viser un report modal du transport individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce / viser une amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores ainsi que le respect des normes correspondantes découlant de la l'ordonnance fédérale OPair et OPB. Il considère pour sa part que la diminution des voitures en ville ne va pas assez vite, mais on ne peut pas dire que la Municipalité sabote la voiture, est dictatoriale, etc.

M. A. Dormond, municipal, revient sur la question des 200 places libres le samedi au mois d'août vers midi. Cela concerne les parkings souterrains et la place du Marché ; cela ne signifie pas 200 places libres sur la place du Marché, mais qu'en comptant la place du Marché et les parkings souterrains de l'hypercentre, on arrivait à 200 places libres. Concernant les différentes rues où il y a effectivement eu des suppressions de places, on les retrouve, certes pas rue par rue, dans le tableau en page 6 de la communication, où figurent les suppressions et créations de places par secteurs et cadrans. Effectivement, on n'a pas souhaité mettre de chiffres avant 2015 parce qu'ils étaient lacunaires et que cela ne permettait pas de communiquer des informations précises. Concernant la problématique des véhicules d'entreprises avec macarons, la Ville a effectivement remonté la situation à ASR pour qu'ils fassent les vérifications nécessaires. À ce stade, on n'a pas encore de retour de leur part, mais c'est une préoccupation aussi pour la Municipalité, parce que ce sont bien souvent des véhicules d'une certaine taille qui sont plus grands que des voitures de tourisme. Jusqu'à fin 2022, le parking de la Cour aux marchandises était loué exclusivement par la société Nestlé. Cette société a souhaité mettre en place un plan de mobilité d'entreprise, ce qui a eu pour effet de diminuer de 500 le nombre d'employés qui se rendaient par jour en véhicule motorisé au travail. Du coup,

Nestlé a décidé d'abandonner la location du parking Cour aux marchandises. Dès le moment où elle a pris connaissance de cette donnée, la Municipalité a pris contact avec les CFF pour pouvoir récupérer le bail et mettre à disposition ce parking pour la population et les personnes qui viennent de l'extérieur de Vevey. Entre fin 2022 et fin 2023, des personnes ont effectivement trouvé que la barrière s'ouvrait toute seule et se sont approprié ce parking, mais ils le font en toute illégalité et risquent à tout moment la mise à ban. Il appartient aux CFF de prendre des dispositions s'ils le souhaitent pour pouvoir évacuer ces véhicules, ce que manifestement ils ne font pas. Mais on a déjà été contactés par des personnes qui, à la suite de la communication de la Ville, ont souhaité avoir des explications sur les alternatives qu'elles pouvaient avoir. Ce sont majoritairement des personnes qui rentrent dans les critères pour obtenir des macarons pendulaires et à qui l'on a la possibilité d'offrir des alternatives, d'autant plus qu'on a encore un stock de macarons pendulaires suffisant.

M. P. Bertschy remarque que le plan de stationnement a été accepté par une majorité du Conseil communal ; tout le monde ne s'y retrouve pas. Par rapport aux macarons d'entreprises, la première photo qu'il a envoyée date du 25 février de cette année. On a visiblement de la peine à obtenir une réponse de la part d'ASR. Enfin, on se gargarise avec le MVR, mais le quart d'heure ne concerne pas toute la journée. Ce train circule effectivement tous les quarts d'heure aux heures de pointe et en semaine, sinon la cadence passe à la demi-heure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10.3. Interpellation de M. Jérôme Christen (VL/Interpartis), intitulée « Nouveau malaise aux VMCV, quelles mesures pour en sortir de manière durable ? » (2023/RI07)

M. J. Christen indique que si la situation des VMCV inquiète toujours le groupe Vevey Libre, qui a le sentiment que la Municipalité prend les choses au sérieux. Dans ce contexte, il la remercie pour cette réponse et ne peut que l'encourager dans ses efforts. À titre personnel, il constate que les VMCV ont clairement des problèmes de gouvernance depuis de nombreuses années dont on a pu croire, à tort, qu'ils étaient résolus. Il faut croire que le problème ne se trouvait pas là où on le croyait. On peut se demander si les départs du dernier directeur et de la dernière directrice ne sont pas liés à des dysfonctionnements de personnes à des échelons intermédiaires. Ceci expliquerait cela. Par ailleurs, voilà cinq ans que ses collègues de La Tour-de-Peilz Libre se heurtent à des fins de non-recevoir sur des améliorations du réseau, notamment entre la gare de Blonay, celle de La Tour-de-Peilz et celle de Vevey. On nous dit que des réflexions sont en cours et que ce sont les VMCV qui décident de la cadence ; tout de même étonnant dans la mesure où ce sont les communes, accompagnées d'experts, qui pilotent le Conseil d'administration. On peut se demander s'il ne serait pas judicieux qu'une agglomération comme la nôtre soit dotée d'une commission intercommunale composée de représentants politiques, citoyens, spécialistes et professionnels, commission qui servirait de moteur de réflexion à l'exemple du modèle lausannois. Pour conclure, il rappelle la Municipalité au bon souvenir d'une interpellation qu'il a déposée il y a bientôt 20 ans, le 11 mars 2004, qui faisait suite à une résolution votée deux ans plus tôt à la suite d'une première interpellation. Pour mémoire, il rappelle les questions posées à l'époque, même si elles ne sont pas directement liées à l'objet de l'interpellation : 1. Quelles ont été les démarches entreprises par la Municipalité en matière de transports publics ? 2. À quelles mesures concrètes ont-elles abouti ? 3. Les VMCV et Golden Pass Services ont-ils pris, de leur propre chef, des mesures visant à améliorer l'attractivité des transports publics ? Si oui, lesquelles ? 4. La Municipalité peut-elle nous transmettre le rapport promis par la société Golden Pass services ? 5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre et quelles démarches entend-elle entreprendre à l'avenir ? Il ne s'agit pas de faire le procès de la Municipalité (il serait bien mal placé pour le faire puisqu'il a été pendant 11 ans municipal et que la Municipalité n'a pas réussi non plus à obtenir quelque chose des VMCV), mais c'est dire à quel point les relations sont compliquées. Il remercie la Municipalité de continuer à agir pour faire avancer ce dossier.

M. V. Imhof, municipal, revient sur une interpellation déposée à Montreux concernant une demande de l'OFT de baisser de 2% les coûts du trafic régional voyageur. Cela concerne en particulier la ligne qui va sur Palézieux, mise en place l'année dernière. Il tient à rassurer le Conseil sur le fait que cela n'a actuellement aucun impact sur les VMCV, qui ont connu de bons résultats cette année et prévoient donc des recettes supplémentaires qui permettront de couvrir les économies que l'on doit réaliser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. **Communications de la Municipalité**

11.1. Réaménagement de la Place Robin - Ouverture d'un compte d'attente de CHF 100'000.- au bilan en vue du financement d'études pour le réaménagement de la Place Robin (2023/C25)

La parole n'est pas demandée.

11.2. Ouverture d'un compte d'attente de CHF 120'000.- pour les études d'avant-projet pour l'aménagement d'une UAP dans le bâtiment de l'Aviron au quai Maria-Belgia 16 (2023/C26)

La parole n'est pas demandée.

11.3. Vente des cartes CGN et des cartes journalières dégriffées Commune en 2024 (2023/C27)

La parole n'est pas demandée.

12. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

12.1. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Publicité commerciale et autres... »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande formulée par l'interpellateur, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

12.2. Interpellation de Mmes S. Dohr (VL) et S. Marques (PLR), intitulée « Le trafic de drogue de rue – transparence souhaitée »

Mme S. Dohr donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Mme G. Kämpf, municipale, répond de manière orale à cette interpellation. Le texte de son intervention est joint en annexe au présent procès-verbal.

Mme S. Dohr remercie la Municipalité pour cette réponse.

Mme F. Despot signale que l'interpellation est co-signée par le groupe UDC. Elle fait écho à son intervention lors de la dernière séance, où elle s'étonnait déjà de ne pas avoir de réponse pour un sujet quand même très problématique. Elle se dit contente d'entendre les différentes actions qui sont en cours, mais rappelle qu'en appuyant sur les quatre piliers, on a souvent tendance à oublier le quatrième. Et les contacts que la Municipalité a eus avec les autres communes lui ont peut-être permis de se rendre compte que le laxisme n'apportait absolument rien dans la résolution de ce grave problème qu'est la drogue. On voit ce qui se passe à Genève avec l'expansion du crack. On n'est pas encore là à Vevey, mais on est à moins de 100 km de Genève, donc plus très loin. Il faut faire extrêmement attention au laisser-aller par rapport à cette politique-là. La Municipalité dit qu'on peut s'enorgueillir de 400 arrestations et 142 dénonciations sur une année. Cela lui paraît assez peu. On pourrait faire des contrôles toutes les minutes. En cinq minutes à la gare, vous croisez entre 5 à 10 dealers. D'autres se trouvent ailleurs en ville, et quand on discute avec les policiers, on apprend que les dealers se déplacent lorsqu'ils procèdent à une arrestation et qu'il n'y a visiblement pas suffisamment de volonté de résoudre le problème à un niveau plus haut. Elle remercie encore une fois la Municipalité pour toutes ces mesures, mais pense qu'elles sont largement insuffisantes. Elle attend que la Municipalité fournisse en février quelque chose de vraiment concret et l'en remercie par avance.

Mme J. Minacci remarque pour information que 85% du budget cantonal dédié à la politique des 4 piliers est allé jusqu'à présent dans la répression.

M. M. Bertschy félicite la Municipalité de développer une stratégie à moyen/long terme, qui prend en compte les particularités de notre ville pour faire face à cette problématique de la drogue qui est visible au centre-ville pour tout le monde, sauf peut-être pour les policiers, vu que le trafic a tendance à bouger au même rythme que la police. Il aimerait mettre en avant une autre facette de cette problématique, à savoir qu'on a de plus en plus de consommation dans notre ville, et cela se remarque directement à travers les toilettes publiques. Plusieurs de ses amis travaillent à la voirie et lui montrent chaque semaine des photos de l'ensemble des toilettes publiques qui se situent au sud des voies CFF, où ils retrouvent tous les matins des flaques de sang, des seringues, du matériel, etc. Il y a là peut-être quelque chose à faire à court terme pour protéger la santé de nos employés, que ce soit en mettant des poubelles à seringues dans la ville comme à Lausanne, en faisant de la sensibilisation dans les toilettes. Cela va peut-être choquer la population, mais c'est moins choquant que de trouver une flaque de sang dans les WC. C'est aussi un enjeu de santé pour les employés de la Ville, qui n'ont déjà pas les meilleurs salaires et qui s'occupent de cette tâche ingrate qu'est le nettoyage des toilettes publiques. Faisons en sorte au moins de leur donner des conditions de travail les plus sûres possibles.

M. M. Bertholet a travaillé il y a longtemps à Morges dans une structure similaire à celle de aacts. Il a passé six mois avec des personnes toxicodépendantes, victimes souvent de comorbidités. Il entend les interpellations qui sont déposées, la question de l'image de Vevey, mais l'autre versant, c'est celui des personnes qui consomment. Il y a des drogues récréatives, mais aussi des toxicomanies lourdes. On a cité les quatre piliers. Malheureusement, la criminalisation de ces gens-là, le fait que ce soit illégal, d'une part cela développe le deal, mais le fait qu'en plus leur maladie soit socialement et surtout pénalement répréhensible va appuyer sur le champignon de la misère sociale et contribuer à désinsérer les gens. Le GREA (Groupement romand d'étude des addictions) se pose en faux par rapport à la criminalisation des consommateurs. La Municipalité semble réaliser un travail sérieux, mais cela prend du temps. On est nombreux à vouloir des réponses tout de suite parce que la population nous pousse derrière ; on attend donc les conclusions des rapports, une nouvelle discussion et des propositions.

Mme la Présidente ne souhaite pas aller plus loin dans la discussion, mais c'est un sujet dont nous avons besoin de parler, sur lequel nous avons besoin d'échanger, raison pour laquelle elle a ouvert la discussion même si ce sujet reviendra en février.

Mme S. Dohr indique que cela fait des décennies que le Canton de Vaud discute de ce problème lié à la drogue. Le Conseil d'État a répondu par un texte de 49 pages à deux motions, deux postulats et trois ou quatre interpellations du Grand Conseil en septembre 2021. Le ministre actuel de la sécurité, M. Vassilis Venizelos, est lui-même l'auteur d'un postulat déposé en 2019, dans lequel il demande un concept qui englobe les quatre piliers. Tout le monde est donc au courant, sait qu'il y a un problème, connaît les solutions. Les solutions, ce sont les moyens. La Municipalité réfléchit depuis quelques années à un concept. Elle espère qu'en février on aura un concept solide et peut-être précurseur, qu'on sera capable de prendre des décisions et d'avancer, mais pour cela il faut avoir des moyens. Elle invite donc le Conseil à débloquer les moyens nécessaires pour les quatre piliers.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13. Questions, vœux, propositions individuelles

M. A. Méan revient sur une communication du 3 novembre dernier concernant la cartographie 3D de Vevey. Il se pose quelques questions par rapport à la précision qu'offre cet outil, notamment dans les propriétés privées. Des prises de vue d'une telle précision ne sont pas possibles depuis la route ou avec un drone qui passe à moyenne altitude. Dès lors, est-ce que l'entreprise Uzuflly a demandé une autorisation pour réaliser ces prises de vues et la Municipalité s'est-elle assurée des bases légales relatives à la collecte et la communication de ces informations ? Et quel serait l'impact potentiel si des gens malveillants venaient à utiliser ces informations envers les habitants veveysans ?

M. le Syndic ne se dit pas en mesure de répondre à toutes ces questions, qui ressemblent plus à une interpellation. Ce qu'il peut dire, c'est que ces images ont été prises par des drones, personne n'est allé dans les propriétés privées avec des appareils photo. Il ne peut donner plus de réponses pour l'instant, mais reviendra sur le sujet lors de la prochaine séance.

M. P. Bertschy annonce que les 23-24-25 novembre se tiendra la Foire aux vins. Les organisateurs n'ont pas attendu le vote du Conseil ni une demande de la Municipalité pour proposer des plats végétariens. Quant à la Saint-Martin, il suffit de prendre le papet vaudois sans la boucle de saucisse aux choux pour avoir un plat végétarien.

M. C. Wahli revient sur une préoccupation qui l'anime depuis des années. Le VIFFF utilise comme chaque année les guirlandes qui sont généreusement prêtées par la Ville. Cela fait maintenant trois ans qu'il demande leur remplacement parce qu'elles sont vétustes et qu'il manque de nombreuses ampoules. Le Conseil a voté un budget supplémentaire l'année dernière pour ces guirlandes. Comment se fait-il qu'en trois ans on n'arrive pas à remplacer quelques guirlandes pour les mettre à disposition des manifestations locales ?

M. V. Imhof, municipal, répond que les guirlandes sont arrivées, mais sans ampoules. Les ampoules seront posées tout prochainement et il ne manquera pas d'en informer M. C. Wahli. Ces guirlandes seront opérationnelles pour Noël.

M. T. Wahli aimerait savoir pourquoi, dans le cadre des travaux réalisés récemment, notamment au quai de la Veveyse on a placé au pied des arbres du gravier concassé plutôt que des copeaux ou de l'herbe ?

M. V. Imhof, municipal, répond que partout où l'on enlève du bitume, s'il y a un espace carrossé où les gens passent souvent, on évite de mettre de la terre et on laisse du stabilisé, qui est de toute manière plus perméable que du bitume. On ne peut pas végétaliser là où il y a trop de passage, sinon on n'aurait aucun résultat, tout au pire de la boue.

M. T. Wahli revient sur la communication faite autour du Plan climat. Des affichages ont été faits pour la population, mais dans des porte-affiches posés trop bas, donc très difficiles à lire. Pour quelles raisons ?

Mme G. Kämpf, municipale, répond que pour des raisons de coûts et dans un principe de mutualisation, on a utilisé du matériel déjà à disposition et l'on a imprimé les affiches en interne. Cette exposition n'était pas prévue au budget, mais elle paraissait pertinente, c'était une proposition de collaboration avec l'Unil. On parle de l'avenir de nos enfants, ils ont donc pu voir les affiches. On a dû les enlever plus tôt que prévu parce qu'elles ont pris l'eau, mais elles sont toujours disponibles sur la page : <https://www.vevey.ch/comprendre-le-climat>

Lien direct vers les documents :

<https://www.vevey.ch/sites/default/files/2023-11/Visuels%20de%20l%27exposition%20GIEC.pdf>

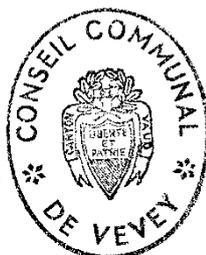
Mme D. von Gunten remarque que le frigo qui se trouve dans le hall avant d'entrer dans la salle du Conseil fonctionne alors qu'il est vide. Ne peut-on pas l'éteindre s'il n'est pas utilisé ?

Mme L. Willommet, municipale, constate une baisse de fréquentation des représentantes et représentants des groupes politiques au sein des commissions municipales. Lorsqu'on ne peut pas venir, merci de contacter son ou sa suppléante pour se faire remplacer. La présence des membres politiques dans ces commissions est importante ; on y parle des projets en cours, mais aussi des projets à venir. Ce sont des lieux de discussions qui sont vraiment intéressants. Si l'on a l'impression que ces commissions ne sont pas pertinentes ou qu'il y a des améliorations à apporter, la Municipalité est toujours à l'écoute. La patinoire, version réduite, ouvrira du 2 décembre 2023 au 3 mars 2024 sur la place du 14-Juin. On espère que cette version réduite aura du succès et permettra d'animer le centre-ville. Les Mérites sportifs veveysans ont été décernés ce mercredi dans une Salle del Castillo pleine à craquer. 494 méritants et méritantes, issus des clubs de Vevey, qui ont été récompensés. Une chose qui est sûre, c'est que les sportifs ne quittent pas Vevey.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sabrina Berrocal
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (6)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Plan directeur communal



Ordre du jour

1. Accueil

2. C'est quoi un Plan directeur communal ?

3. Résumé du Plan directeur communal

4. Discussion

**C'est quoi un Plan
directeur communal ?**

Un outil qui guide les actions de la Municipalité

C'est un outil de planification qui engage uniquement les **autorités publiques** (la ville et le canton).

Il contient des mesures concrètes que la Municipalité va **mettre en œuvre progressivement** durant les 15 prochaines années.

Le PDCom regroupe les **intentions** de la ville pour gérer et développer le territoire communal **sur différentes thématiques** :

Transformations du bâti (densification, nouveaux développements, mais aussi secteurs à préserver)

Équilibre programmatique (logements, emplois, services et équipements)

Mise en valeur des espaces publics

Nature en ville, biodiversité, adaptation au changement climatique

Mobilités (piétons, vélos, transports publics, voitures, quelle cohabitation ?)

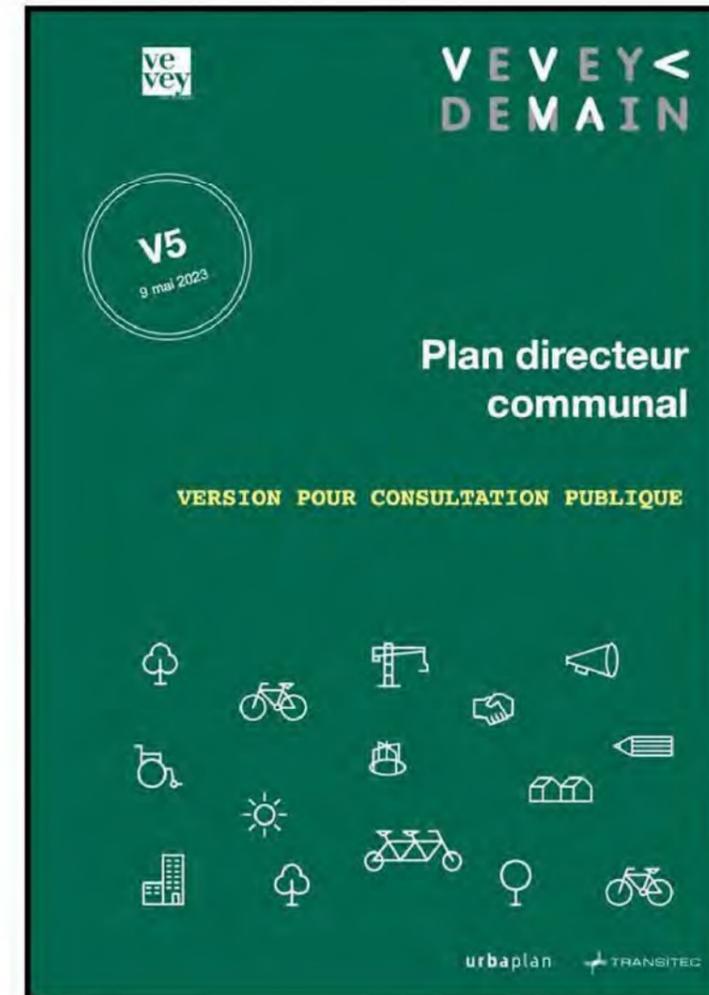
Gestions des risques naturels et anthropiques (inondation, accident majeur, ...)

Énergie

Quels liens avec le plan climat ?



- > document plus « souple », pouvant être mis à jour régulièrement
- > document plus précis et chiffré que le PDCom



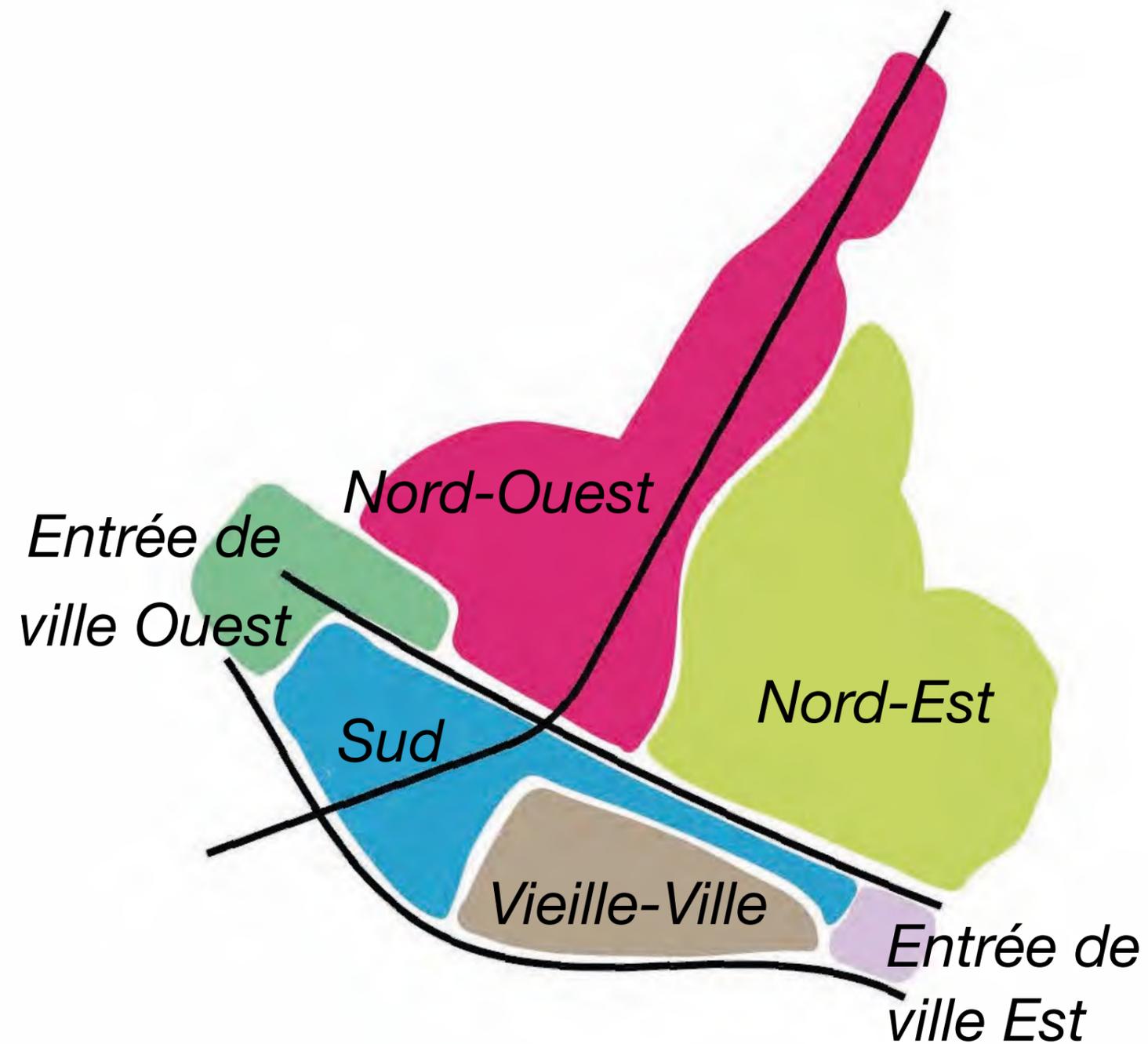
- > planification à 15 ans
- > urbanisation / paysage et espaces publics / environnement / mobilité / énergie

Quelles différences avec les Plans d'affectations ?

Les Plans d'affectations (avec leurs règlements) définissent uniquement ce qu'un propriétaire peut faire sur sa parcelle, c'est-à-dire sur le **domaine privé.**

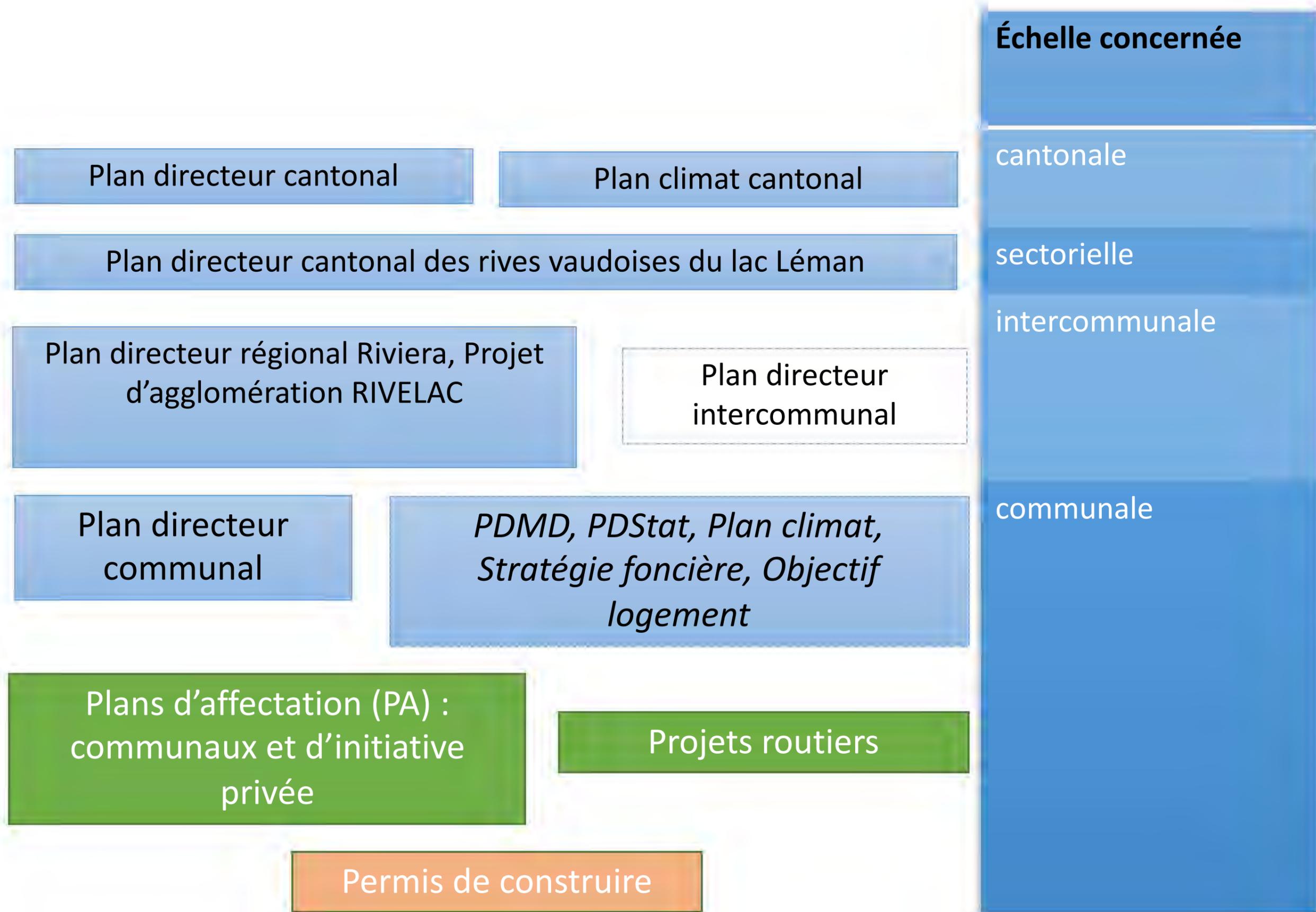
> Quelle surface, quel volume, quel programme, quels aménagements des espaces extérieurs, combien de places de parc, ...

Les Plans d'affectations à Vevey



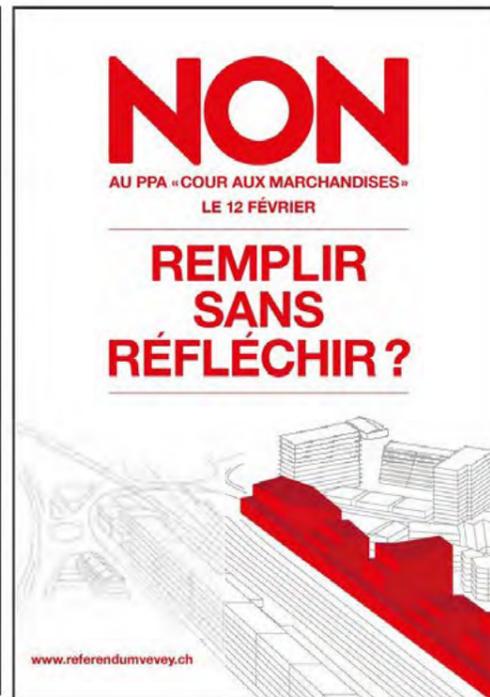
> 6 secteurs : mise à jour hiérarchisée **selon la pression urbanistique**

Le « mille-feuille » de la planification



Pourquoi réviser les outils de planification ?

- > Plan général d'affectation de 1952 mis à jour en 1964 -> nécessite une révision complète
- > PDCom de 1997 à mettre à jour (délai de validité : 15 ans)
- > Référendums populaires : appellent l'établissement d'une vision d'ensemble



2013 - Château de l'Aile - Jardins du Rivage ;
2015 - PQ Savoie ;
2017 - PPA Cour aux Marchandises.

Objectifs principaux :

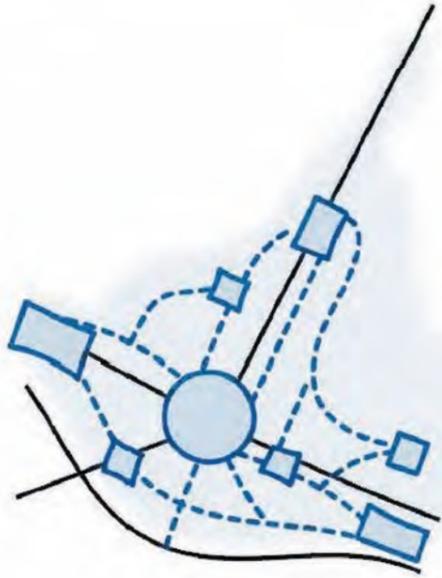
Améliorer le cadre de vie et accompagner la densification en :

- > Définissant **la juste mesure de la densification** selon les enjeux patrimoniaux et environnementaux de chaque quartier
- > Proposant des **équipements publics adaptés aux besoins** des habitant-e-s
- > Améliorant le **réseau d'espaces publics**
- > Optant pour une transition en matière de **gestion des mobilités** et des déplacements urbains
- > Atténuant drastiquement l'**impact environnemental** de la ville et en adaptant le territoire face au **dérèglement climatique**

Chronologie

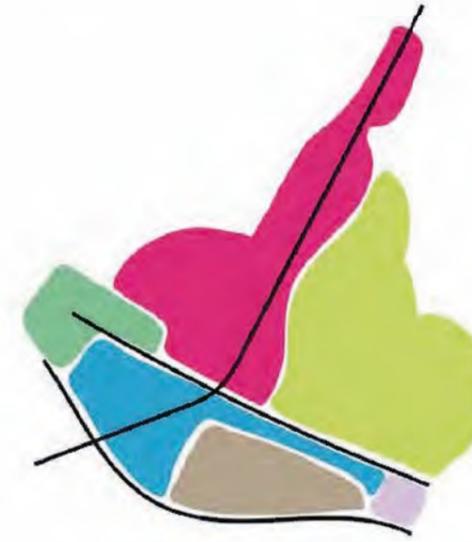
2018-2019

Élaboration du Concept directeur



2019- Actuellement

Révision de l'affectation



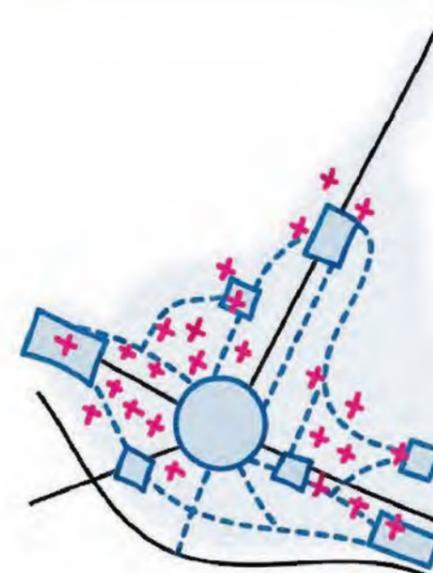
2020-2021

Évaluation du potentiel d'accueil sur base des projets de révision de l'affectation



2022-2023

Plan directeur communal - reprend et affine le Concept directeur



A yellow speech bubble with a white outline and a drop shadow, containing the title text.

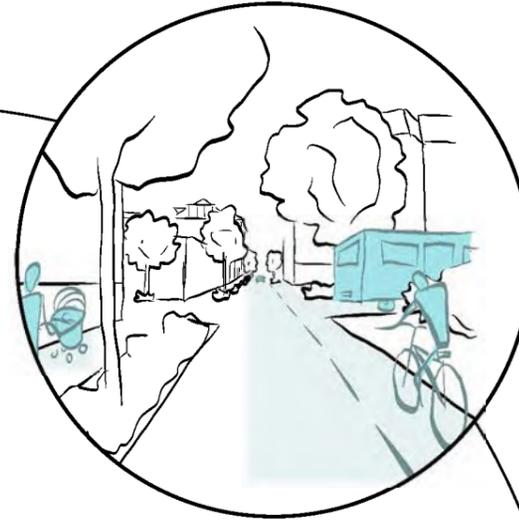
Résumé du Plan directeur de Vevey

5 axes en synergie

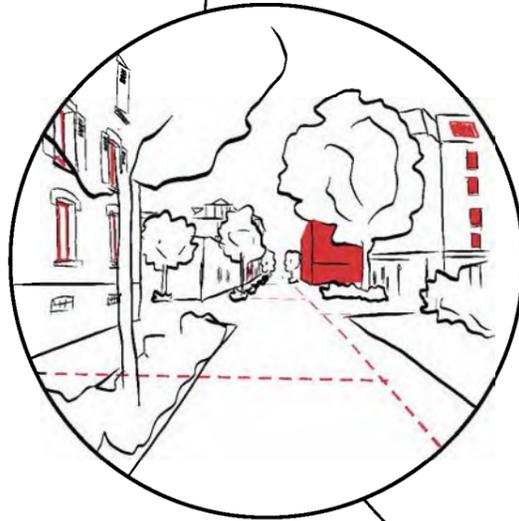
A. Tissus urbains et programmation



B. Mobilité



E. Énergie



C. Espaces publics



D. Biodiversité et risques environnementaux





Plan directeur communal

VERSION POUR CONSULTATION PUBLIQUE



I CONTEXTE ET GOUVERNANCE		7
Situation et enjeux	_____	8
Méthodologie de révision des outils d'aménagement du territoire	_____	10
Contexte de planification	_____	22
II PERSPECTIVE SOCIODÉMOGRAPHIQUE		29
État des lieux	_____	30
Évaluation du potentiel	_____	34
III PROJET DE TERRITOIRE		41
Axes & Transversalité	_____	42
Clés de lecture	_____	43
Synthèse thématique	_____	44
A. Tissus urbains et programmation	_____	47
État des lieux	_____	48
Objectifs, principes et mesures	_____	62
B. Mobilité	_____	69
État des lieux	_____	70
Objectifs, principes et mesures	_____	76
C. Espaces publics	_____	89
État des lieux	_____	90
Objectifs, principes et mesures	_____	105
D. Biodiversité et risques environnementaux	_____	113
État des lieux	_____	114
Objectifs, principes et mesures	_____	120
E. Énergie	_____	127
État des lieux	_____	128
Objectifs, principes et mesures	_____	133
IV CONFORMITÉ AU PLAN DIRECTEUR CANTONAL		141

Structure des principes directeurs

C5 PROMOUVOIR LA SANTÉ EN VILLE

Des installations sportives ludiques, polyvalentes et inclusives

- Aménagement des installations pour toutes et tous (âge, genre, vulnérabilité, aisance physique...)
- Expérimentation des installations polyvalentes intégrant la dimension ludique, collaborative, voire une dimension artistique.

Des parcours de promenade

- Mise en place de boucles de promenades paysagères à échelle intercommunale

Mesures C5

- C5.1 Lancer des projets d'équipements sportifs pilotes en concertation avec les habitant·e·s
- C5.2 Coordonner les continuités piétonnes et cyclables dans le cadre du plan directeur intercommunal (ou projet d'agglomération)
- C5.3 Étudier l'opportunité d'aménager des accès au lac pour tous et à court terme

Objectif

Orientation générale qui guide les actions à mener

Principes

Développe l'objectif sous plusieurs angles et cible la mise en pratique

Mesures

Actions concrètes qui seront mises en œuvre par la Municipalité dans les années futures



A. Tissus urbains et programmation

A. Tissus urbains et programmation

> Analyse morphologique



TISSU CONTIGU - VIEILLE VILLE ET FAUBOURG



ÎLOTS COMPOSITES



GRANDS IMMEUBLES CONTIGUS



GRANDS IMMEUBLES NON CONTIGUS



IMMEUBLES ORDONNÉS SUR RUE



ENSEMBLE D'IMMEUBLES PAYSAGERS



VILLAS URBAINES



VILLAS DANS LA PENTE



CITÉ-JARDIN «LE COIN DE TERRE»

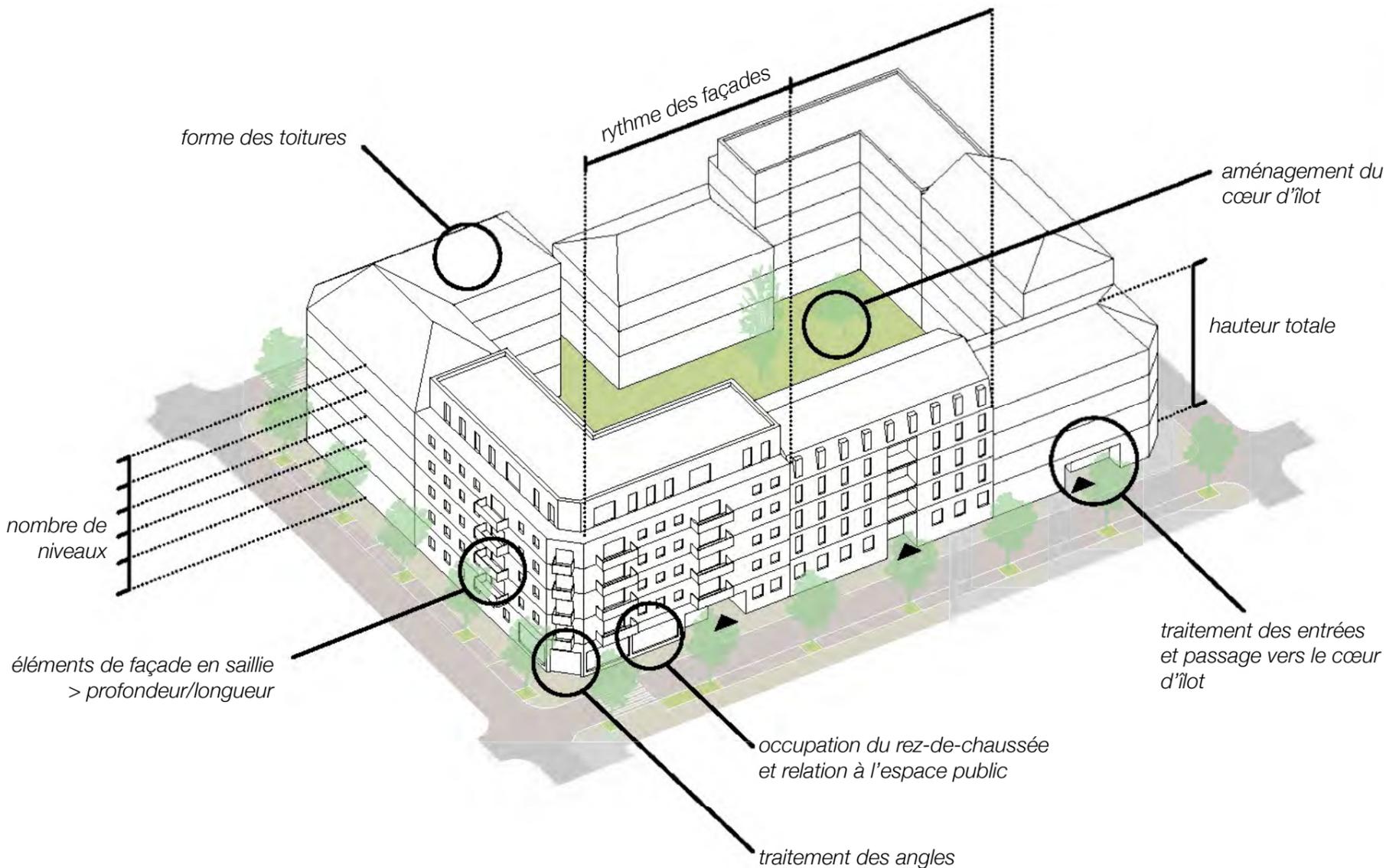


TISSU D'ACTIVITÉ



A. Tissus urbains et programmation

> État des lieux - exemple de type de tissu



> Gabarits bâtis moyens

Hauteur

R+4+attique

Toiture

plate ou pans

Emprise

Profondeur moyenne 15m (limite pour logement traversant)

La dimension des îlots, de formes globalement carrées, varie entre 44 et 96 m de côté.

> Caractéristiques générales/Ambiance

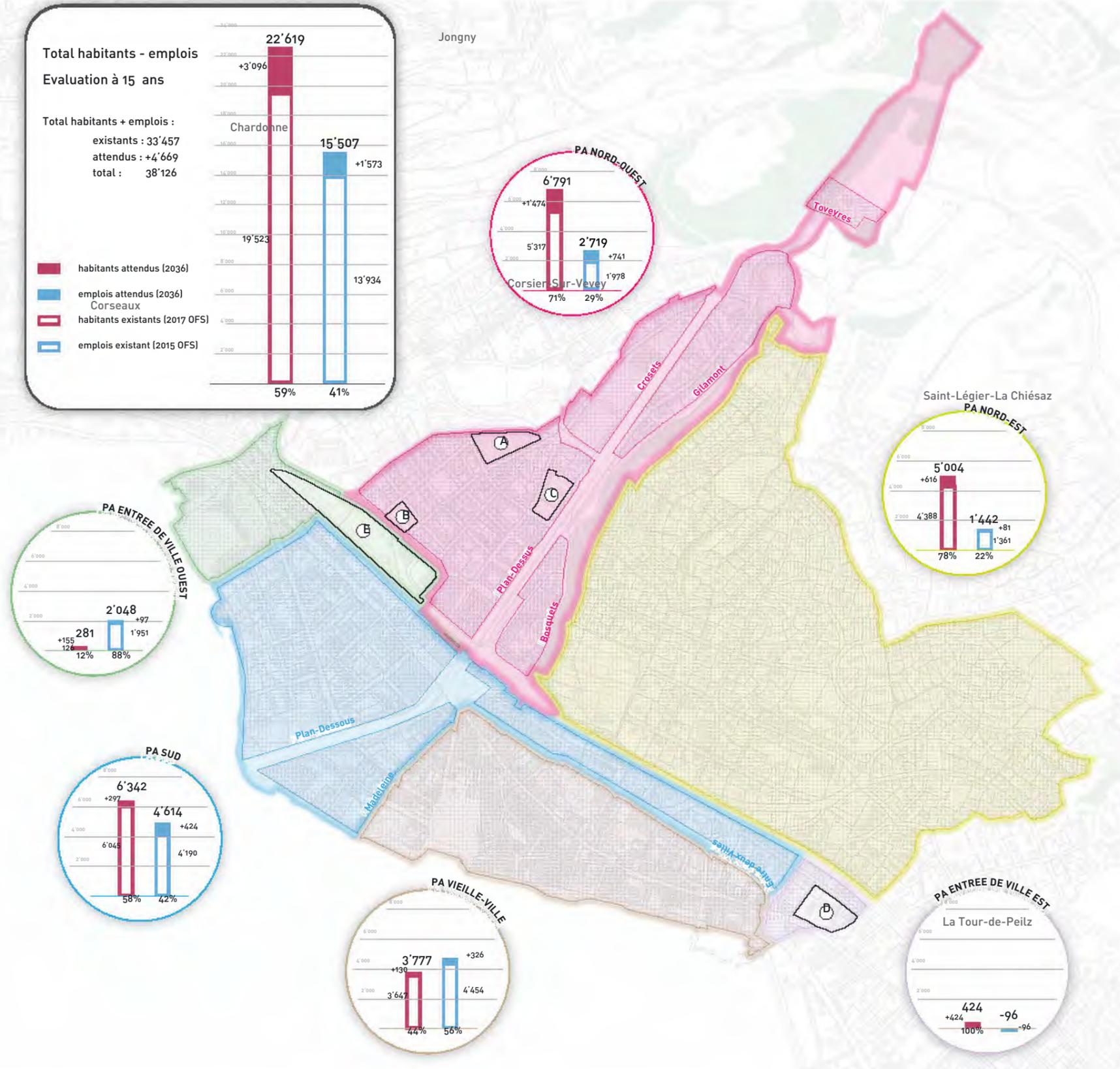
> Programmation/Relation à la rue

> Aménagements extérieurs privés

> Potentiel de densification

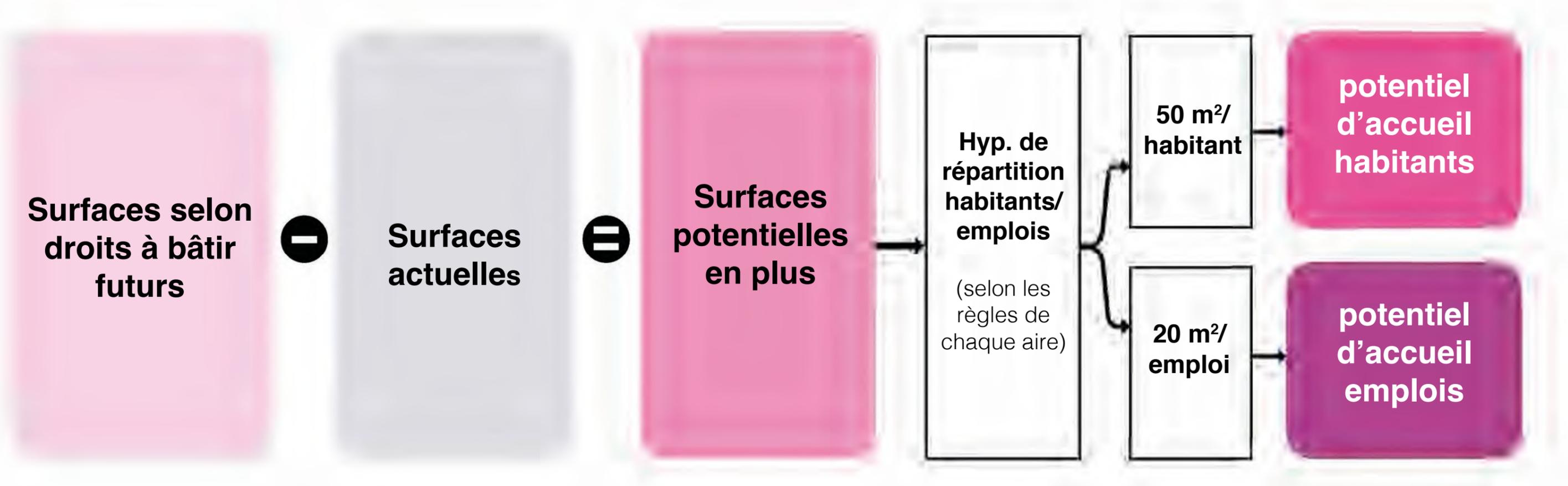
Perspective socio-démographique

> Potentiel d'accueil d'ici 15 ans



Perspective socio-démographique

> Potentiel d'accueil d'ici 15 ans



Perspective socio-démographique

> Potentiel d'accueil d'ici 15 ans

Total habitants - emplois

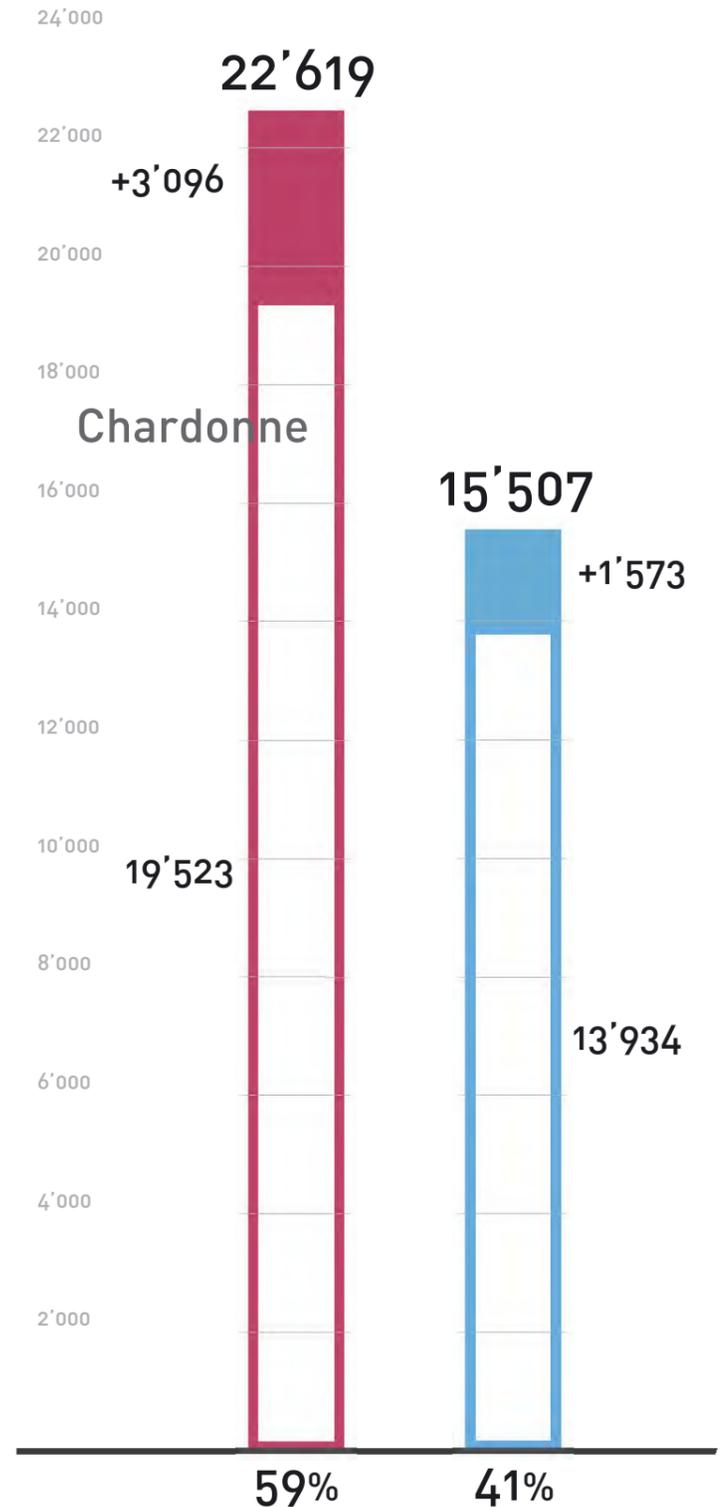
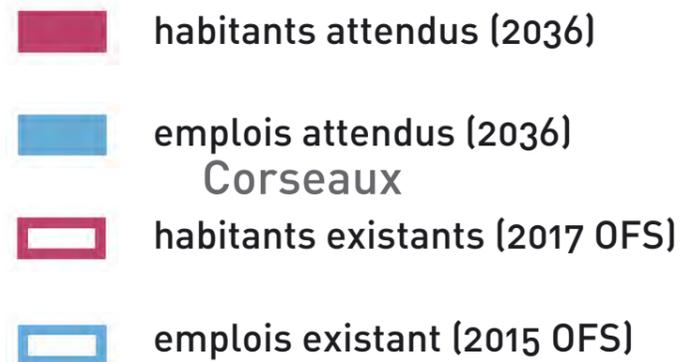
Evaluation à 15 ans

Total habitants + emplois :

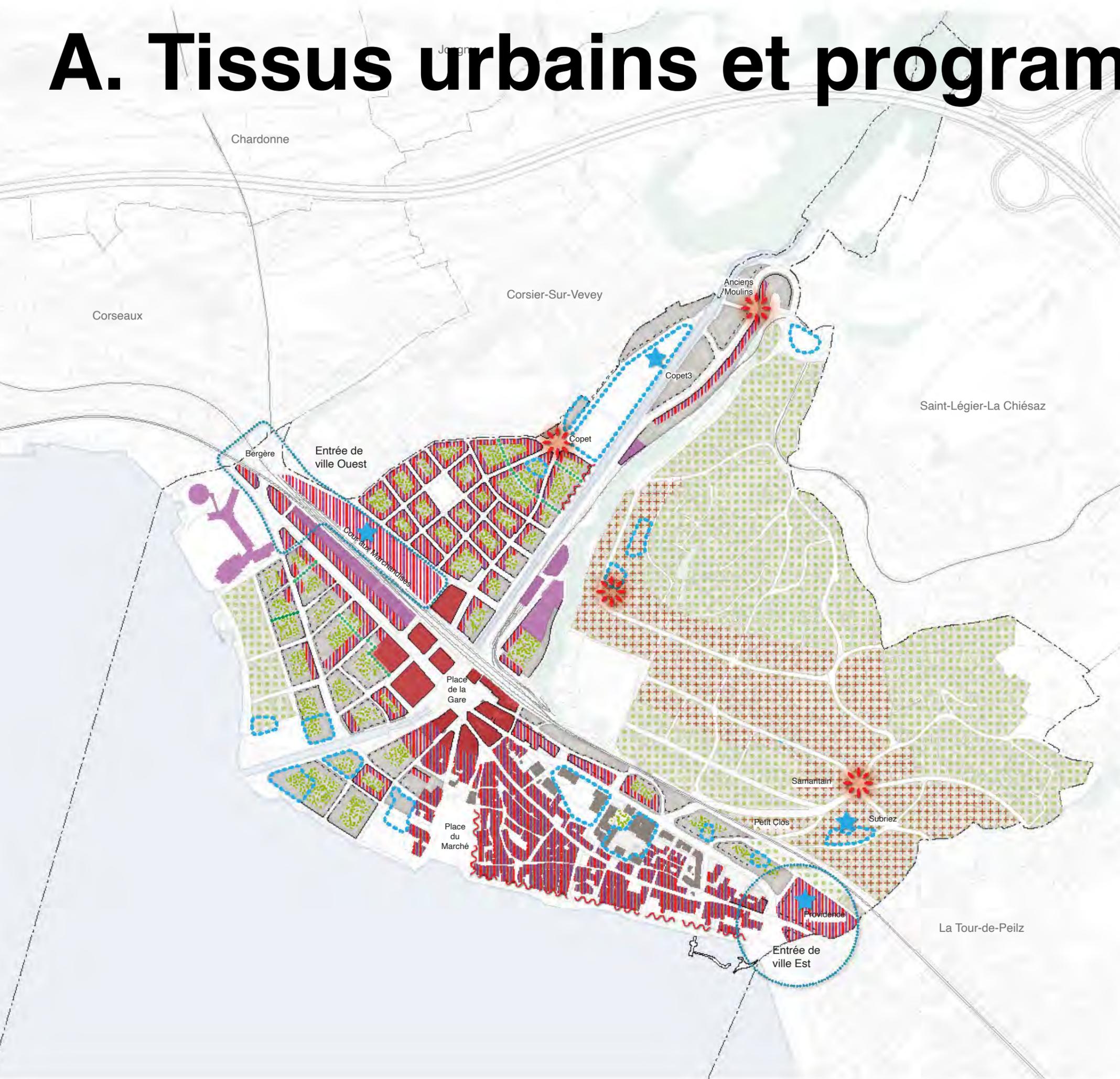
existants : 33'457

attendus : +4'669

total : 38'126



A. Tissus urbains et programmation



Tissus urbains

- Tissu dense et compact de la vieille ville & faubourgs
- Tissus denses et variés
- Tissu de villas et collectif non contigus / Potentiel de densification à approfondir
- Secteur nécessitant l'établissement d'un plan d'ensemble

Espaces ouverts privatifs et relation à l'espace public

- Espace ouvert d'usage collectif / principe de coordination des aménagements entre parcelles et prédominance végétale
- Front continu marquant l'espace public
- Front discontinu offrant des espaces ouverts de transition avec l'espace public
- Continuité piétonne à créer

Vocations & polarités

- Pole d'activités tertiaires
- Mixité programmatique importante (commerces, services, activités et résidentiel)
- Secteurs / bâtiments dédiés aux activités
- Secteur d'équipements scolaires, parascolaires et sportifs principaux
- Site privilégié pour l'implantation de nouveaux équipements publics
- Polarité relais de quartier
- Rez-de-chaussée d'activités se déployant sur l'espace public

A. Tissus urbains et programmation



Objectifs & exemples de mesures:

A1 Renforcer l'identité morphologique et paysagère des quartiers et cadrer leur évolution

Mesure A1.1 : Réaliser un relevé des arbres majeurs et des jardins dignes d'intérêt sur l'entier du territoire

A2 Viser une répartition programmatique équilibrée

A3 Garantir un niveau d'infrastructures éducatives, sportives et culturelles adapté à l'évolution des besoins

Mesure A3.1 : Lancer des études visant la mise en adéquation des sites scolaires, parascolaires et sportifs existants avec les besoins quantitatifs «pré-2035» et qualitatifs identifiés

Mesure A3.3 : Acquérir de nouveaux biens-fonds sur les secteurs stratégiques

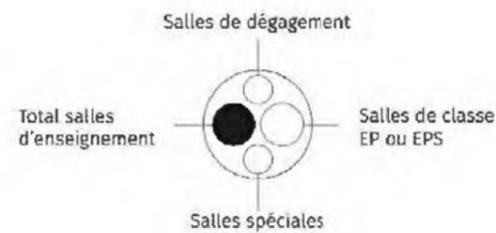
A4 Favoriser un habitat accessible à tous·tes

Mesure A4.3 : Établir et appliquer une étude «Politique de l'habitat»

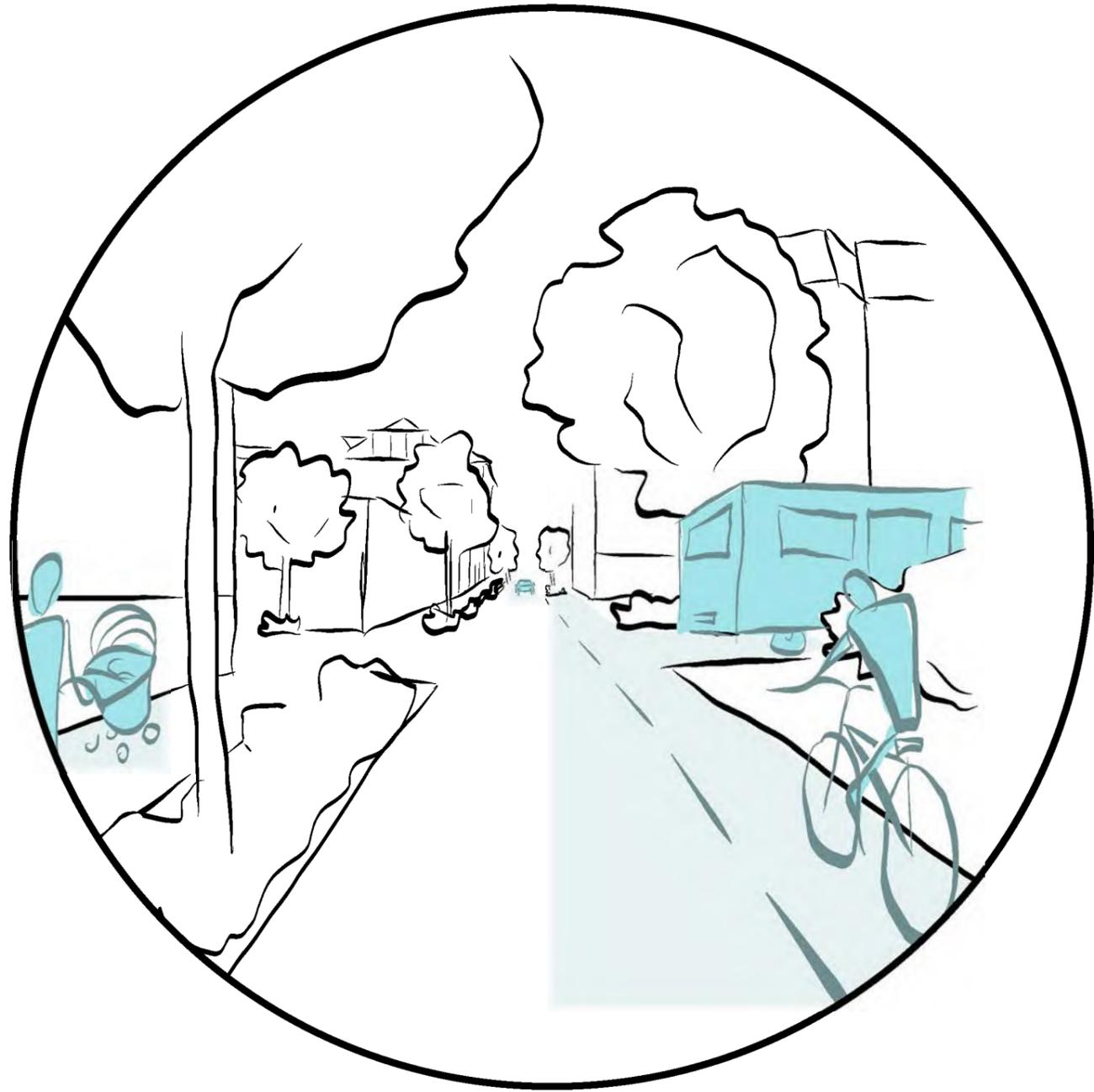
A. Tissus urbains et programmation

> Programmation d'équipements publics - le cas scolaire

SITUATION ACTUELLE
2021-2022



- > Environ **50 salles supplémentaires** seront nécessaires à l'horizon **2036**.
- > accueil au sein des sites scolaires existants via transformation du bâti.
- > Besoins **post 2036**, **nouvel établissement scolaire**.



B. Mobilité

B. Mobilité

> Enjeux de mobilité liés aux développements futurs

- Une augmentation des charges de trafic au fil de l'eau n'est pas souhaitée.
- La voiture a souvent été priorisée dans les projets d'aménagement mais cela doit changer.
- Les problématiques climatiques deviennent la priorité et nécessitent de mettre les modes actifs au premier plan.

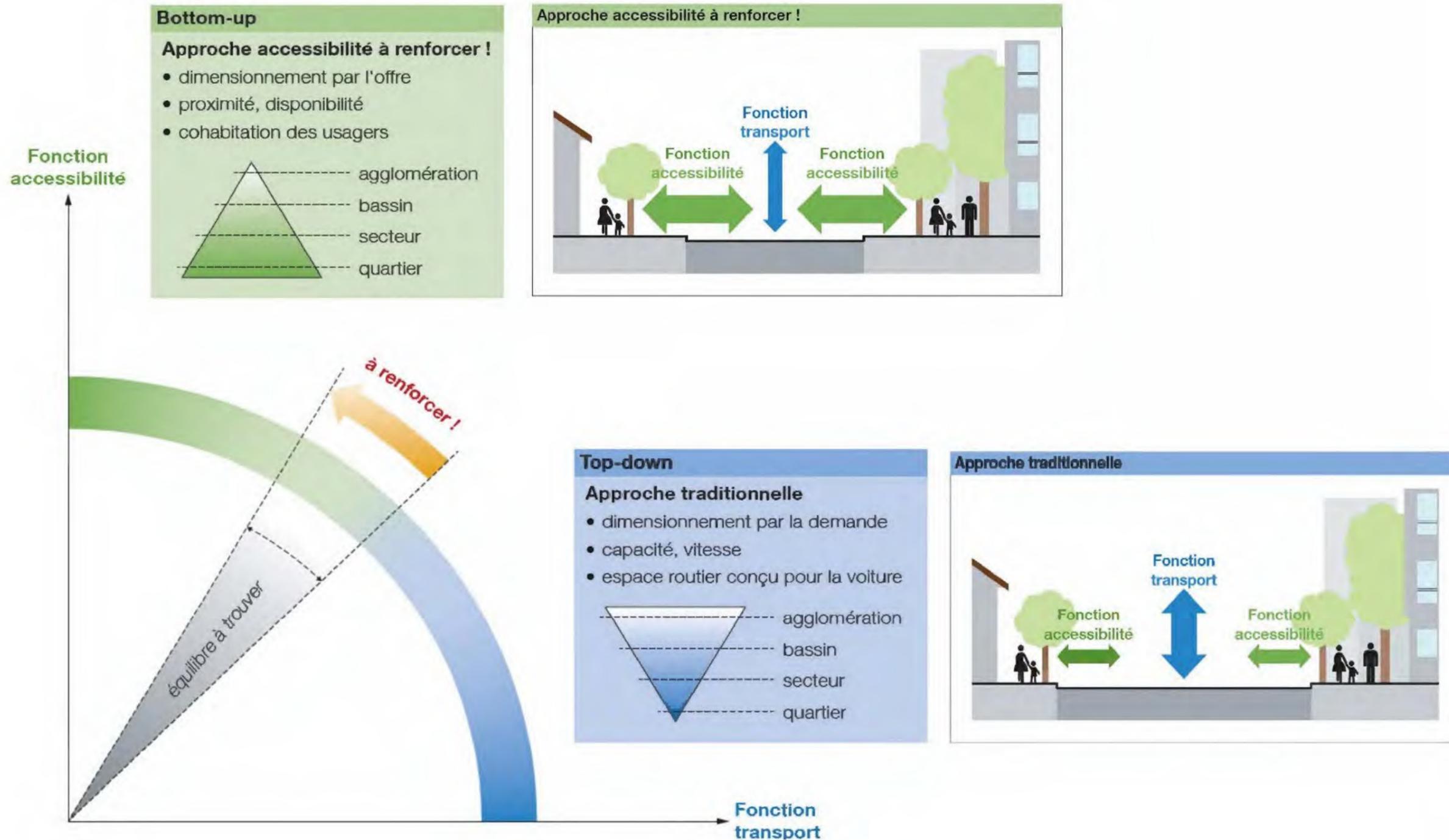


- Impacts de ce changement de prisme : diminution des émissions de gaz à effet de serre, effet positifs sur la santé, réduction des nuisances sonores, meilleur partage de l'espace public, végétalisation des rues, etc.

B. Mobilité

> Un changement de paradigme radical

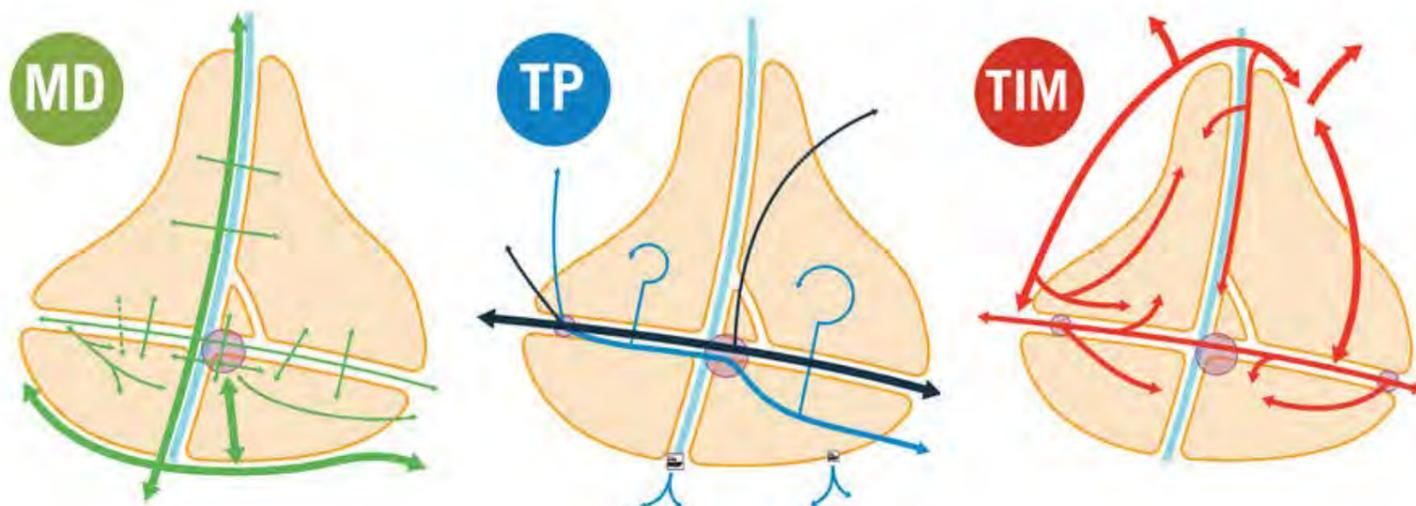
- L'espace public est dimensionné selon une vision et plus selon une demande motorisée croissante



B. Mobilité

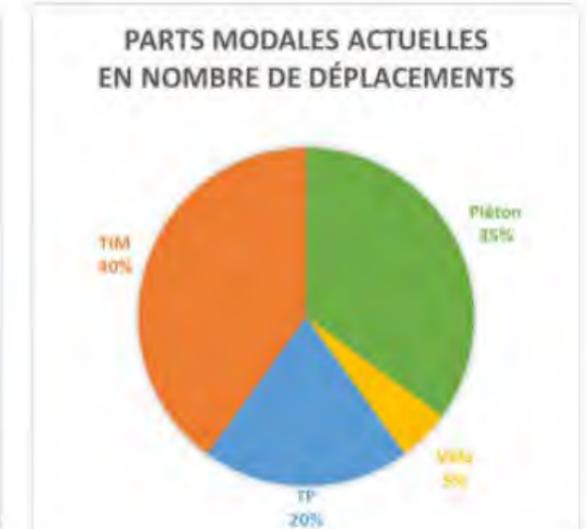
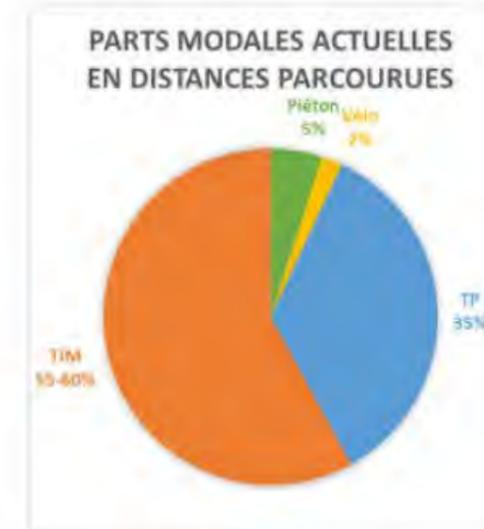
> Des objectifs multimodaux volontaristes

- appliquer le changement de paradigme
- renforcer les mobilités actives
- tendre vers un niveau de service de qualité optimale pour les transports publics
- organiser et conditionner le trafic des transports individuels motorisés et des livraisons
- maîtriser l'offre en stationnement public et privé
- affirmer le rôle clé du secteur Gare comme pôle structurant

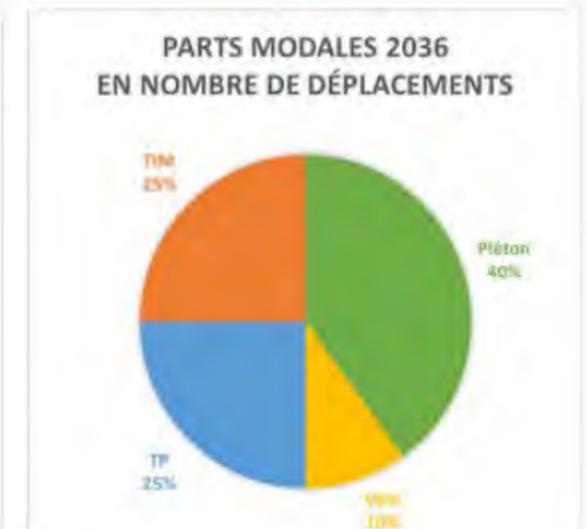
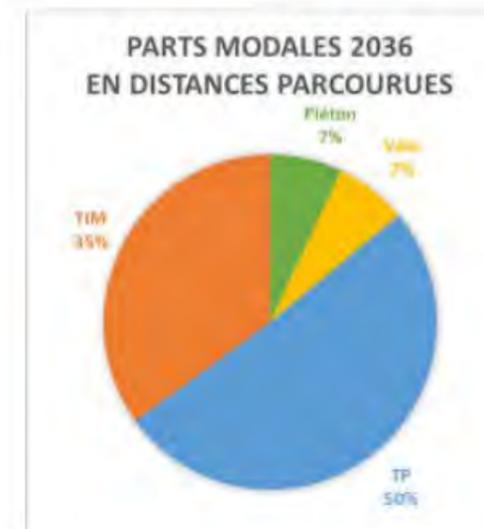


Au niveau des parts modales

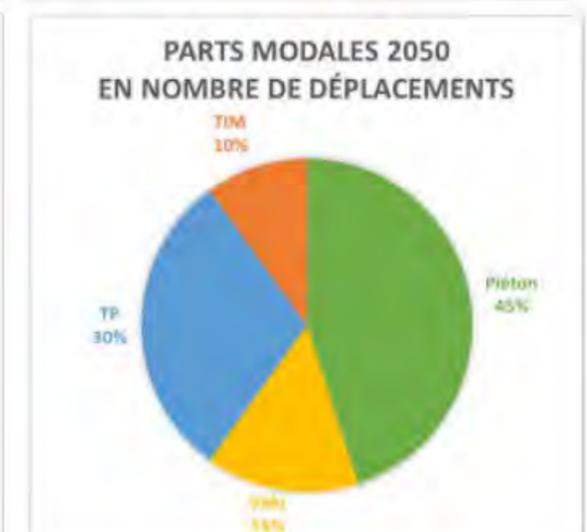
ACTUEL



2036



2050



B. Mobilité

> Carte de synthèse



Mobilité

Catégorisation du réseau de mobilité

Espace apaisé de desserte favorisant les modes actifs

aménagement type zone de rencontre ou limitation à 30 km/h

- Les rues de quartier doivent laisser place aux modes les plus vulnérables
- La ville ralentit pour se mettre au rythme des piétons et vélos
- Les espaces publics sont connectés par des liaisons confortables et sécurisées.

Axe multimodal de distribution

aménagement type zone de rencontre ou limitation à 30 km/h

- Les flux motorisés doivent se concentrer sur un nombre limité d'axes de distribution qui sont également le support des transports publics et des vélos.
- L'espace à disposition est parfois limité et des choix doivent être faits dans leur aménagement.

Axe principal modéré en traversée de zone dense

limitation à 30 km/h

- En traversée de zone dense aux activités nombreuses, la perméabilité des axes routiers est recherchée.
- Un partage de l'espace est à opérer pour intégrer des aménagements suffisamment sûrs et agréables.

Axe à orientation trafic

limitation à 30 km/h

- Ces axes mènent aux extrémités de la ville en évitant les zones sensibles et en générant ainsi le moins de nuisance possible pour les quartiers.
- Leur gabarit est généreux et permet la séparation de tous les modes

↔ Liaison piétonne sûre connectant des espaces publics et offrant de la perméabilité

●●●●● Axe vélo structurant

●●●●● Axe bus structurant

--- Axe modal de distribution pouvant être coupé au trafic individuel motorisé

== Autoroute

Stationnement

Taux de satisfaction de la norme VSS pour l'offre en stationnement:

-Logements 0 à 20%
-Emplois 0 à 10%

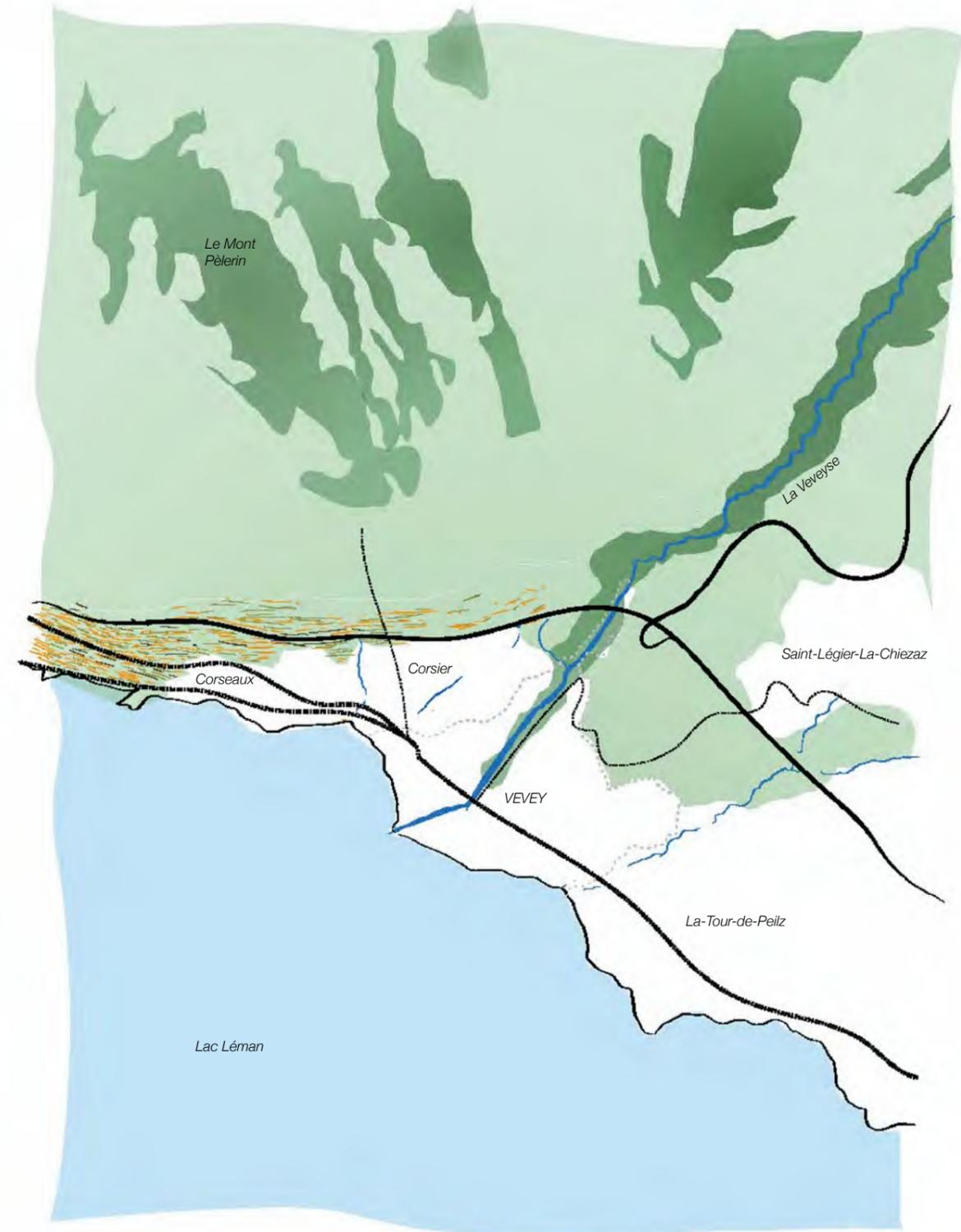
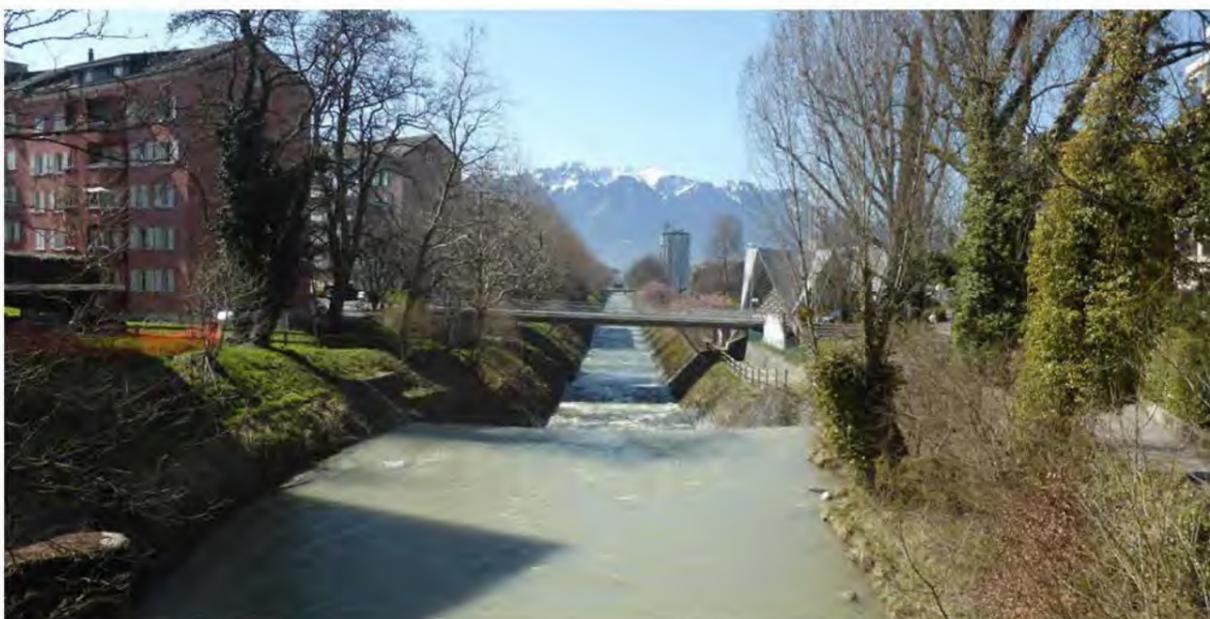
-Logements 10 à 30%
-Emplois 0 à 10%



C. Espaces publics

C. Espaces publics

> Panorama et paysage exceptionnels



C. Espaces publics

- > L'espace quotidien de la rue = élément fondamental de la qualité de vie au quotidien.
- > Définition de « types de rue » et de critères pour exprimer le caractère de chaque type de rue :
 - arborisation/végétation
 - perméabilité
 - éclairage nocturne
 - appropriabilité par initiatives privées
 - interface public/privé



Types d'espaces publics

- 01. quais et rives
- 02. avenue mixte et animée
- 03. avenue paysagère
- 04. ruelle de vieille ville
- 05. rue de quartier animée
- 06. rue résidentielle structurante
- 07. rue résidentielle calme
- 08. chemin

C. Espaces publics

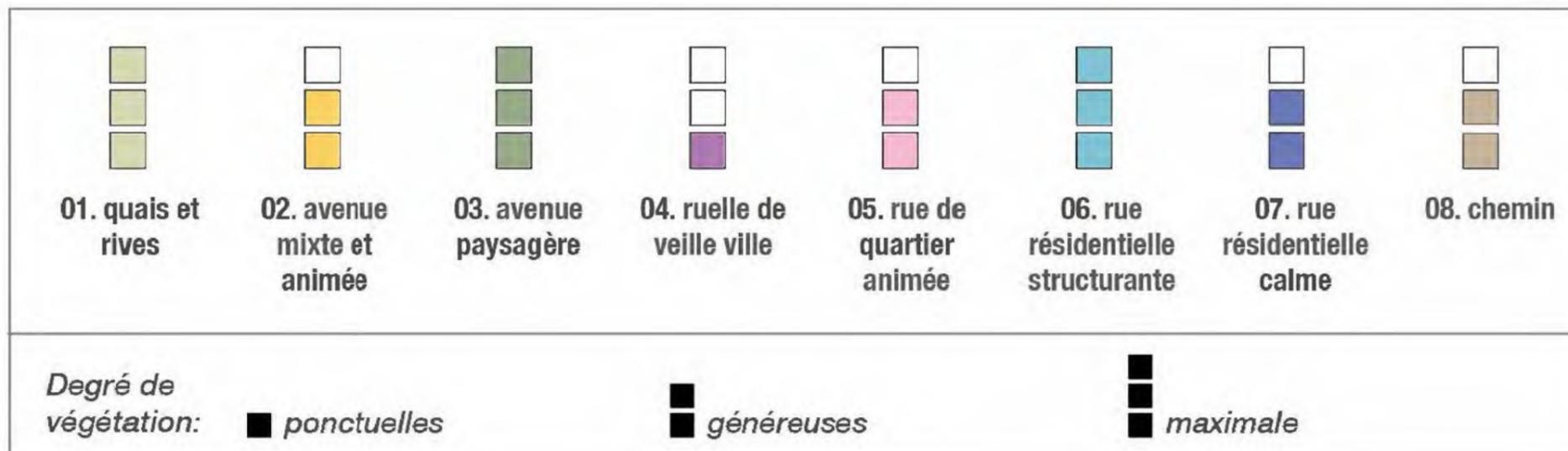
> Degré d'arborisation/végétation



■ > Maximale

□ > Généreuse

□ > Ponctuelle



C. Espaces publics

> Fiches par types de rues regroupant tous les critères

 Espaces publics
ÉTAT DES LIEUX

04. Ruelle de vieille ville

Repérage



Synthèse des principes

- Arborisation/végétation
- Perméabilité
- Éclairage nocturne
- Appropriabilité par initiatives privées
- Interface public/privé 

Existant



Illustration indicative de la proposition



Les rues et ruelles de vieille ville sont très animées par commerces et activités qui volontiers s'étendent sur l'espace public. Généralement peu larges, ces rues permettent seulement l'installation d'une végétation ponctuelle.

 Espaces publics
ÉTAT DES LIEUX

01. Quais et rives

Repérage



Synthèse des principes

- Arborisation/végétation
- Perméabilité
- Éclairage nocturne
- Appropriabilité par initiatives privées
- Interface public/privé 

Existant



Illustration indicative de la proposition

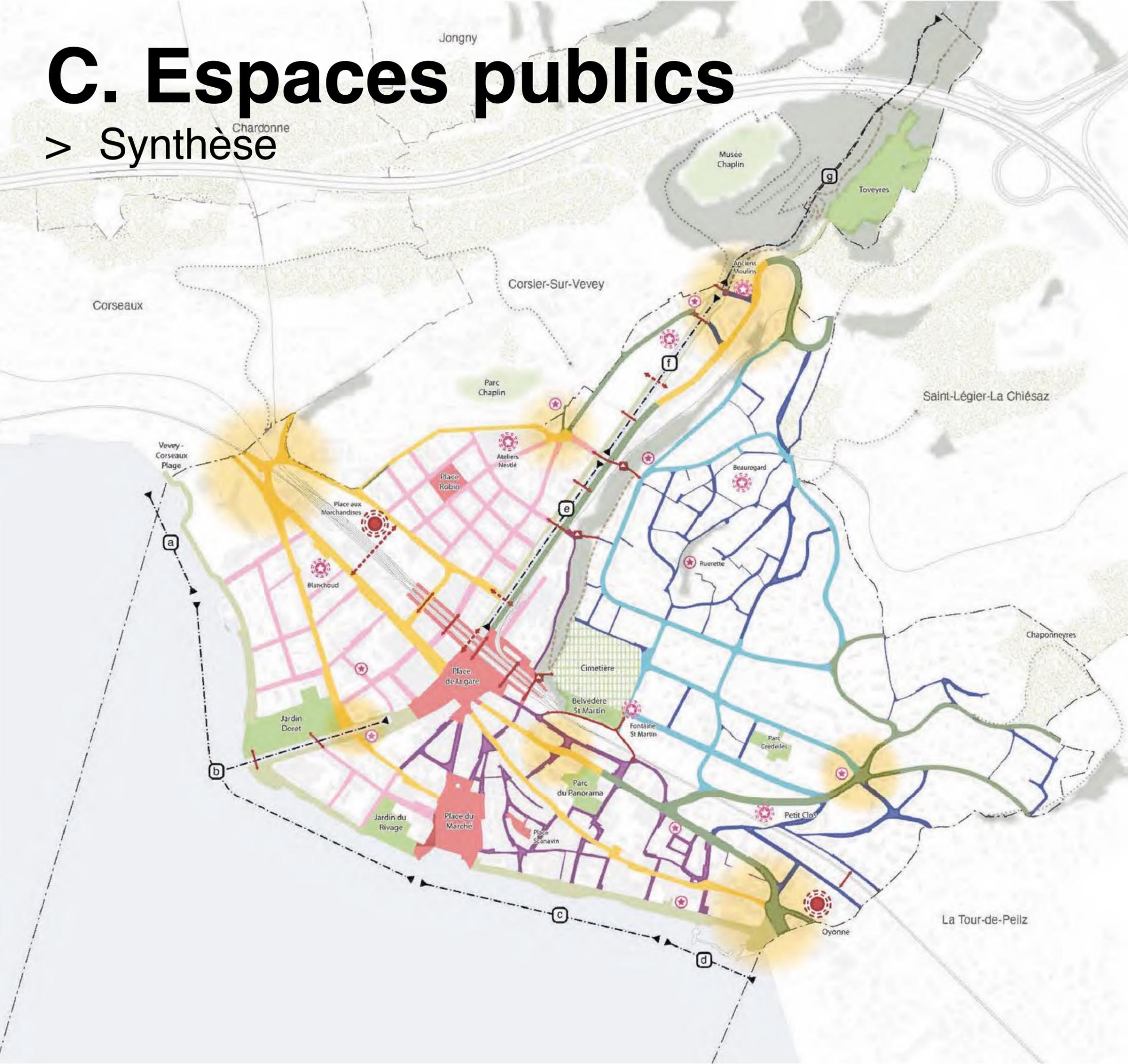


Si les rives du lac et de la Veveyse sont déjà largement pratiquées par la population, certains tronçons sont très imperméables et peu arborisés, leur confort largement réduit en périodes de forte chaleur.

L'éclairage nocturne peut être fortement tamisé, en particulier au regard des enjeux environnementaux très prégnants à proximité des entités naturelles que sont le Lac et la Veveyse. Un éclairage réduit permet également de mettre en valeur les lueurs naturelles et effets de réflexion sur l'eau.

C. Espaces publics

> Synthèse



Types d'espaces ouverts

- 01. quais et rives
- 02. avenue mixte et animée
- 03. avenue paysagère
- 04. ruelle de vieille ville
- 05. rue de quartier animée
- 06. rue résidentielle structurante
- 07. rue résidentielle calme
- 08. chemin
- Place
- Parc
- Cimetière
- Espace de loisir de quartier existant
- Espace de loisir de quartier à prévoir
- Espace public majeur à prévoir
- Seuil urbain
- Espaces agricoles et viticoles

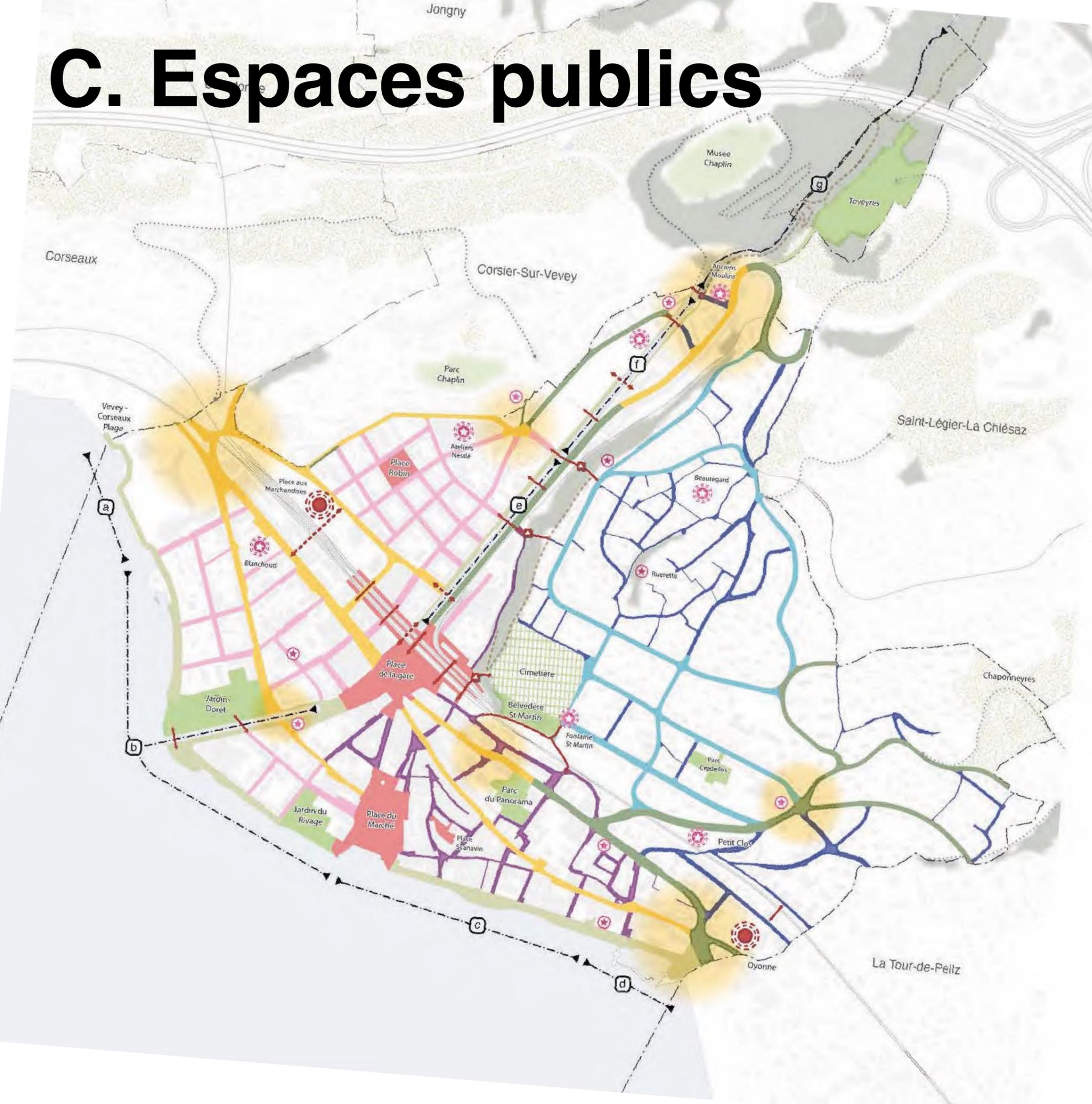
Connexions et franchissements

- Franchissement existant
- Franchissement à créer
- Ascenseur urbain à étudier

Séquences paysagères

- a - Nestlé - Plage & Piscine
- b - Delta +
- c - Rives urbaines
- d - Port
- e - Plan dessus
- f - Campus
- g - Forêt
- Valorisation des boucles de promenades en collaboration avec les communes voisines

C. Espaces publics



Objectifs & exemples de mesures:

C1 Régénérer le réseau d'espaces publics

Mesure C1.4 : Prévoir des mesures permettant de cadrer l'éclairage extérieur sur le domaine privé dans le cadre de l'élaboration des PA communaux

Mesure C1.5 : Lancer des appels à projets pour l'appropriation des rues par des groupements citoyens

C2 Consolider l'offre en espaces publics de loisirs et de détente

Mesure C2.1 : Établir un projet de requalification des espaces publics autour de la gare

C3 Améliorer la marchabilité

Mesure C3.2 : Lancer une étude pour la requalification des espaces publics d'entrée de ville Ouest

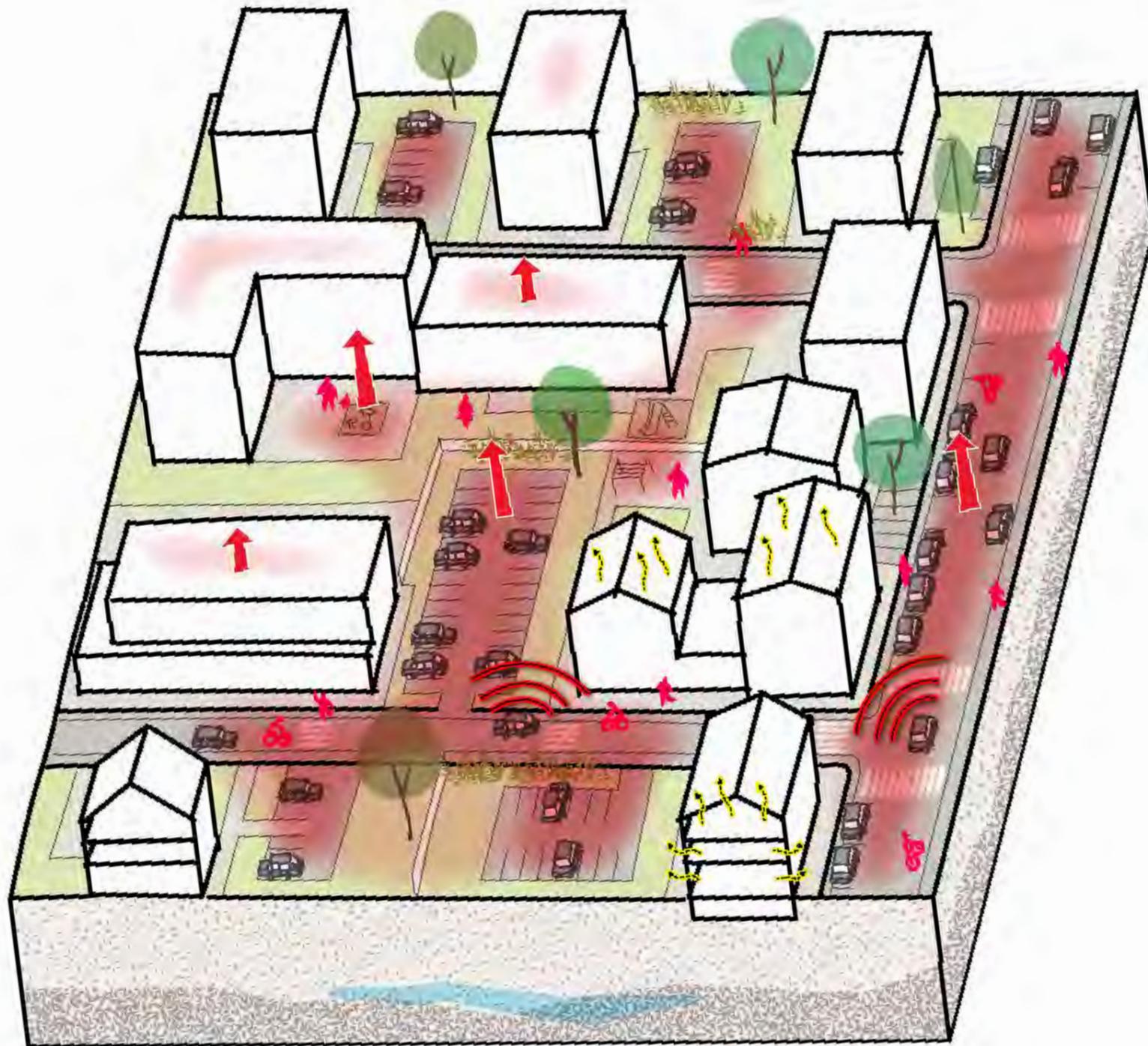
C4 Affirmer les séquences paysagères des rives du lac et de la Veveyse

C5 Promouvoir la santé en ville



D. Biodiversité et risques environnementaux

D. Biodiversité et risques environnementaux



AIR, EAU
& SOL

Effet d'**îlot de chaleur** lié à la forte minéralisation du sol : la chaleur s'accumule la journée et se diffuse la nuit empêchant le rafraîchissement de l'atmosphère en saison chaude.

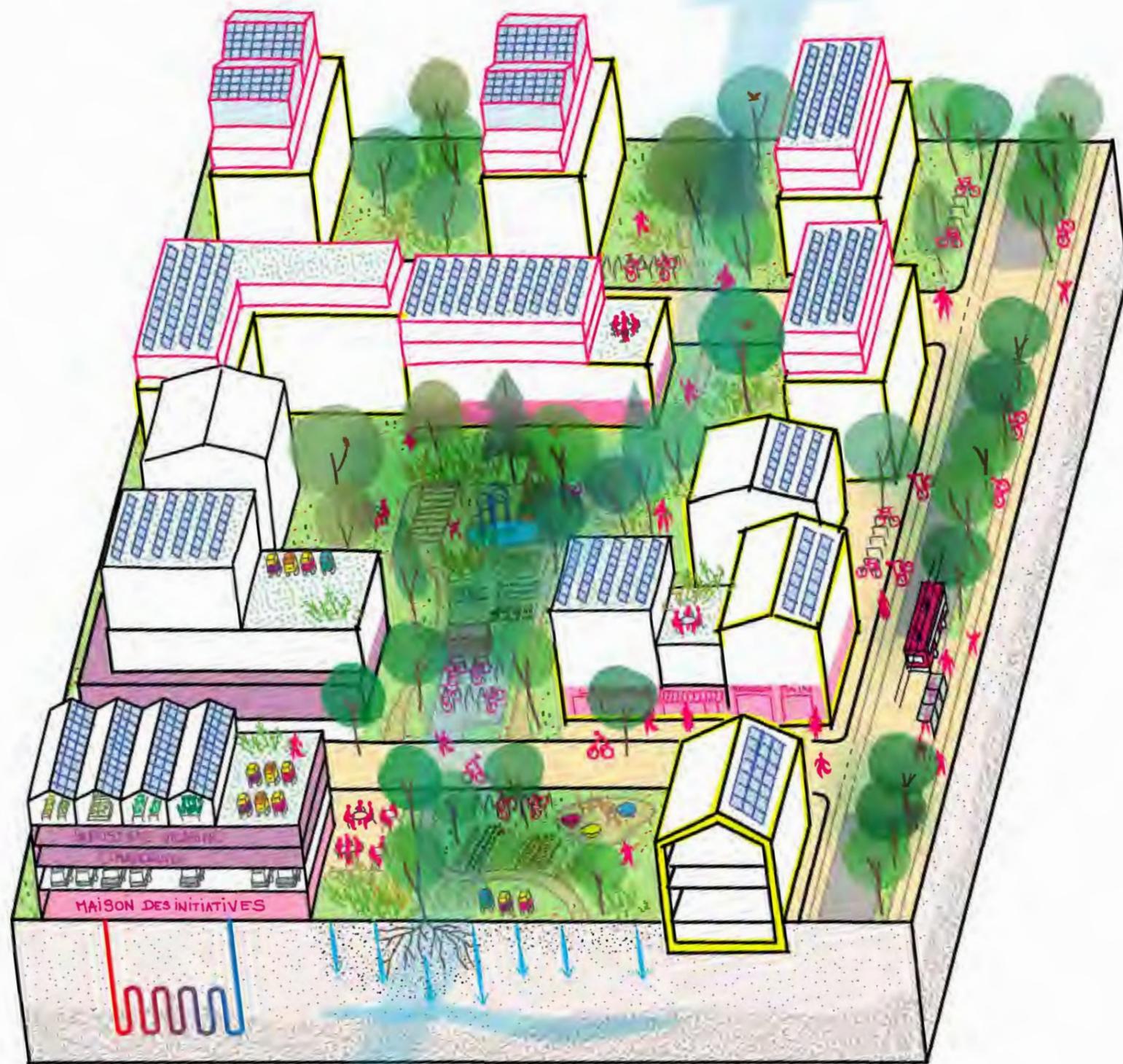
Lors de fortes pluies, l'eau ne peut s'infiltrer dans le sol et entraîne des **risques accrus d'inondations**.

RICHESSSE
DU VIVANT

Peu de diversité des essences plantées et **entretien intensif** des espaces verts (taille et coupe fréquente, utilisation de produits phytosanitaires).

Multiplés **entraves au déplacement** de la petite faune (murs et clôtures)

D. Biodiversité et risques environnementaux



AIR, EAU & SOL



Une **désimperméabilisation** du sol permet une meilleure infiltration des eaux météoriques et réduit ainsi le risque d'inondation.

Cela permet également de limiter l'accumulation de chaleur dans le sol à l'origine de l'îlot de chaleur urbain.

La plantation de nouveaux **arbres** permet d'apporter **ombre et fraîcheur** par le phénomène d'évapotranspiration des feuilles.

L'implantation bâtie doit permettre la formation de **corridors d'air frais** assurant un **rafraîchissement** et une **ventilation naturelle** des quartiers.



Les **toitures végétalisées** permettent une meilleure rétention des eaux météoriques évitant le risque d'inondation et limitent l'accumulation de chaleur.



L'utilisation de **matériaux de surfaces clairs** (sols et façades) permet de limiter le stockage de la chaleur.



La présence de **bassins et fontaines** renforce le sentiment de confort durant les périodes chaudes.

RICHESSSE DU VIVANT



La plantation d'une **végétation variée et indigène** fournit un habitat riche et favorable à la biodiversité.



Un équilibre est à chercher entre les espaces entretenus pour les usages humains (jeux, délassement...) et les espaces dont l'**entretien extensif** génère des milieux favorables à la biodiversité.



L'installation de **petites structures favorables à la biodiversité** est à encourager aussi bien sur le domaine privé que public (ruches, hôtels à insectes, nichoirs...)



La limitation des murs et clôtures permet de meilleures conditions de **déplacement de la petite faune** en milieu bâti.

D. Biodiversité et risques environnementaux

> Masses végétales existantes



Environnement vert

Trame bleue

-  Lac
-  Cours d'eau à ciel ouvert/enterré
-  Rive du lac

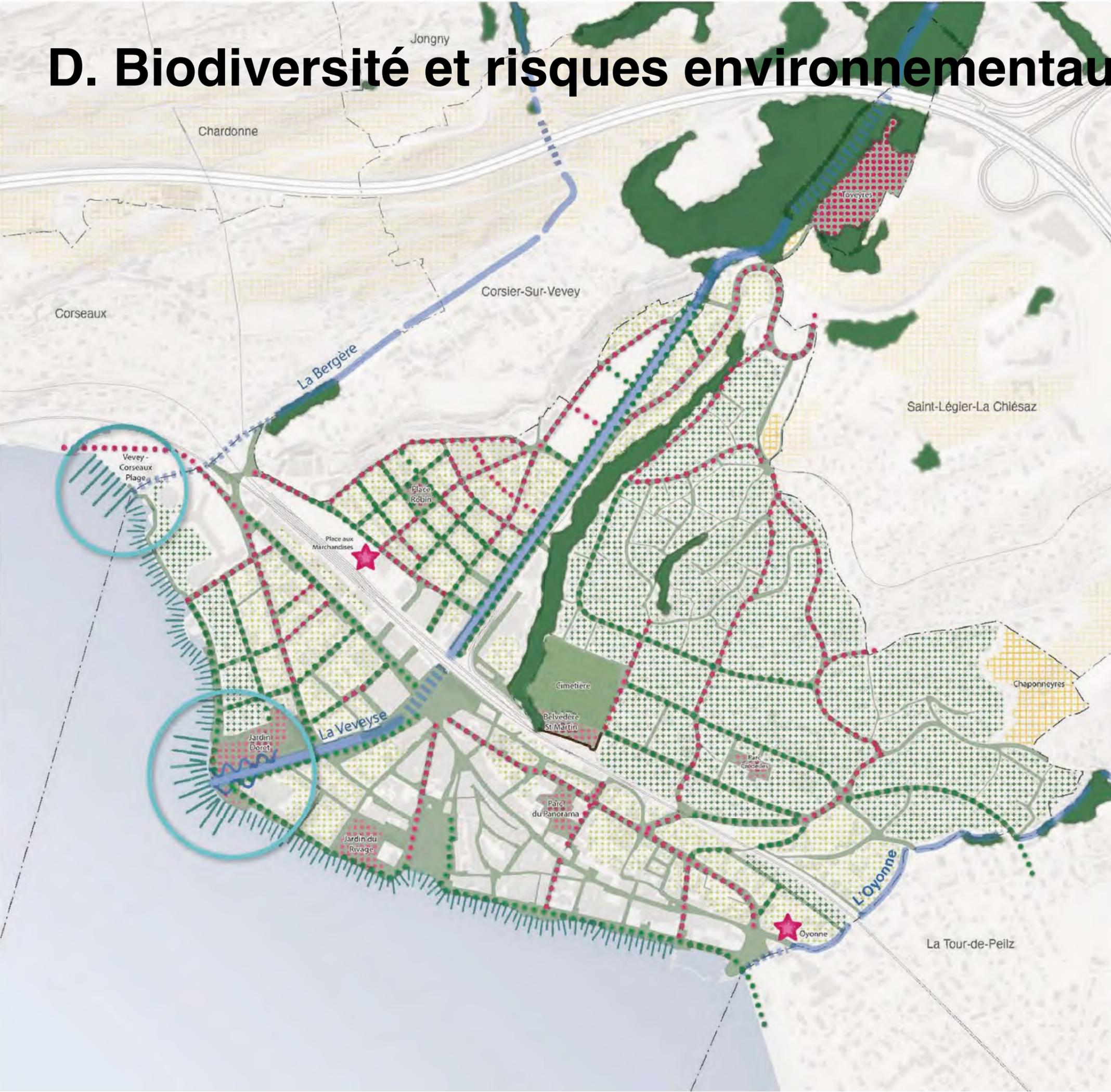
Trame verte

-  Forêt
-  Surfaces d'herbe, jardins, etc.
-  Arbres existants

Protection

-  Réserve naturelle oiseaux migrateurs
-  Migration d'amphibien
-  Migration d'amphibiens - Conflits liés à la circulation
-  Gorges de la Veveyse (IMNS)

D. Biodiversité et risques environnementaux



Fonctions naturelles des unités paysagères

-  Cours d'eau / évaluer le potentiel de revitalisation
-  Cours d'eau enterré à remettre à ciel ouvert selon opportunités
-  Fort potentiel de renaturation des rives aux embouchures
-  Potentiel d'amélioration des rives du lac
-  Aire forestière

Renforcement de la biodiversité et des fonctions régulatrices (eau, climat)

... au sein des espaces publics

-  Sur l'ensemble du réseau d'espaces publics communaux
-  En particulier sur les parcs existants
-  Dans le cadre de l'aménagement de nouveaux espaces publics majeurs communaux
-  Continuité végétale et arborée existante / a créer (non exhaustif, tous les espaces publics détient un potentiel)

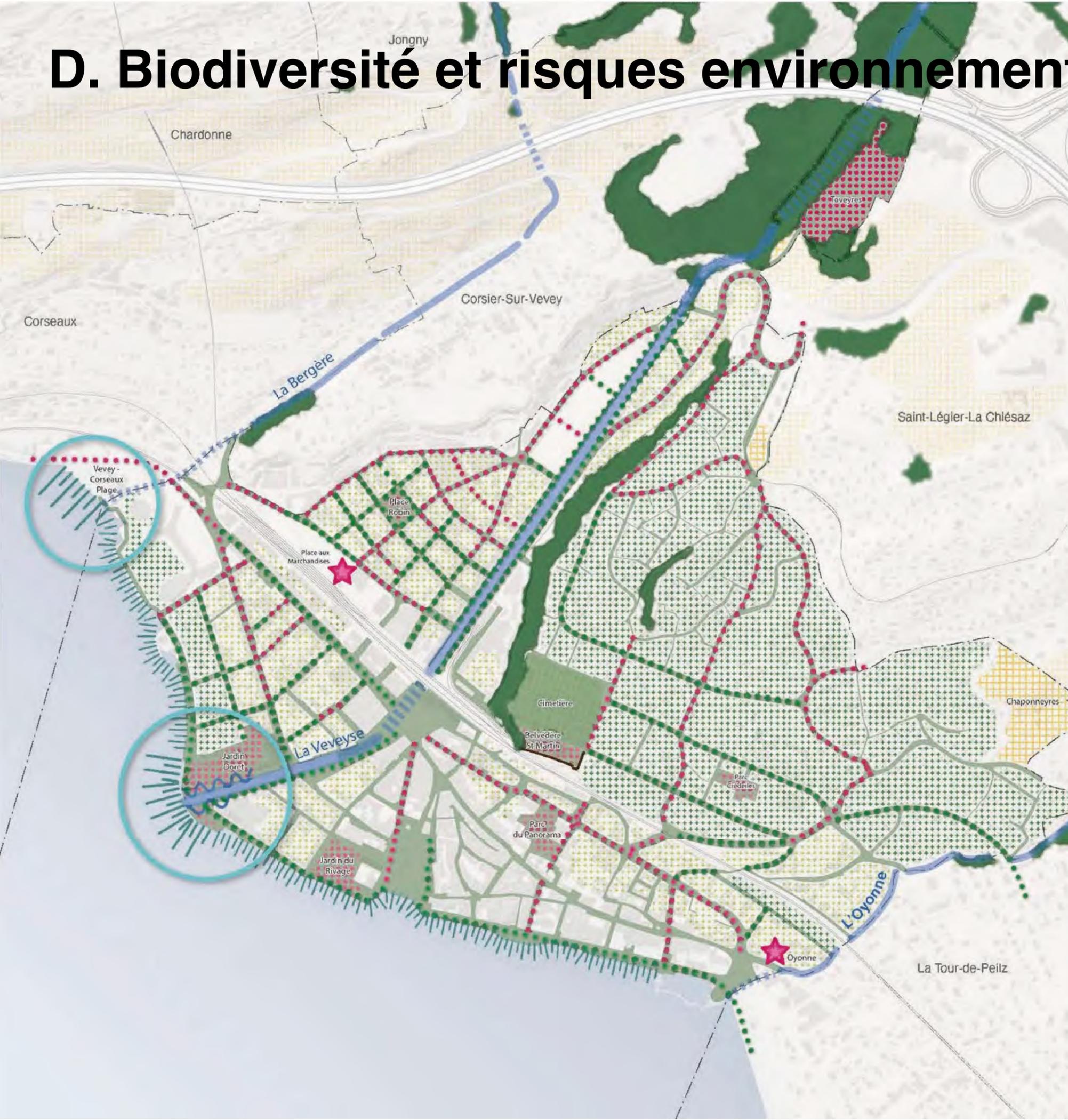
... au sein des espaces privés

-  Espace ouvert au sein des quartiers d'habitat collectif
-  Espace ouvert au sein des quartiers d'habitat individuel ou intermédiaire

Pérennisation des grands espaces ouverts

-  Espace agricole

D. Biodiversité et risques environnementaux



Objectifs & exemples de mesures:

D1 Améliorer les milieux naturels et les paysages

Mesure D1.3 : Participer au projet intercommunal visant l'élaboration de mesures d'aménagement de l'Oyonne-Veveyse pour améliorer la sécurisation des crues

D2 Renforcer la biodiversité et le rôle de régulateur climatique des espaces publics

D3 Encourager de bonnes pratiques environnementales au sein des espaces privés

Mesure D3.1 : Établir une charte et distribuer une plaquette informative sur les bonnes pratiques de conception et d'entretien d'un jardin favorable à la vie sauvage

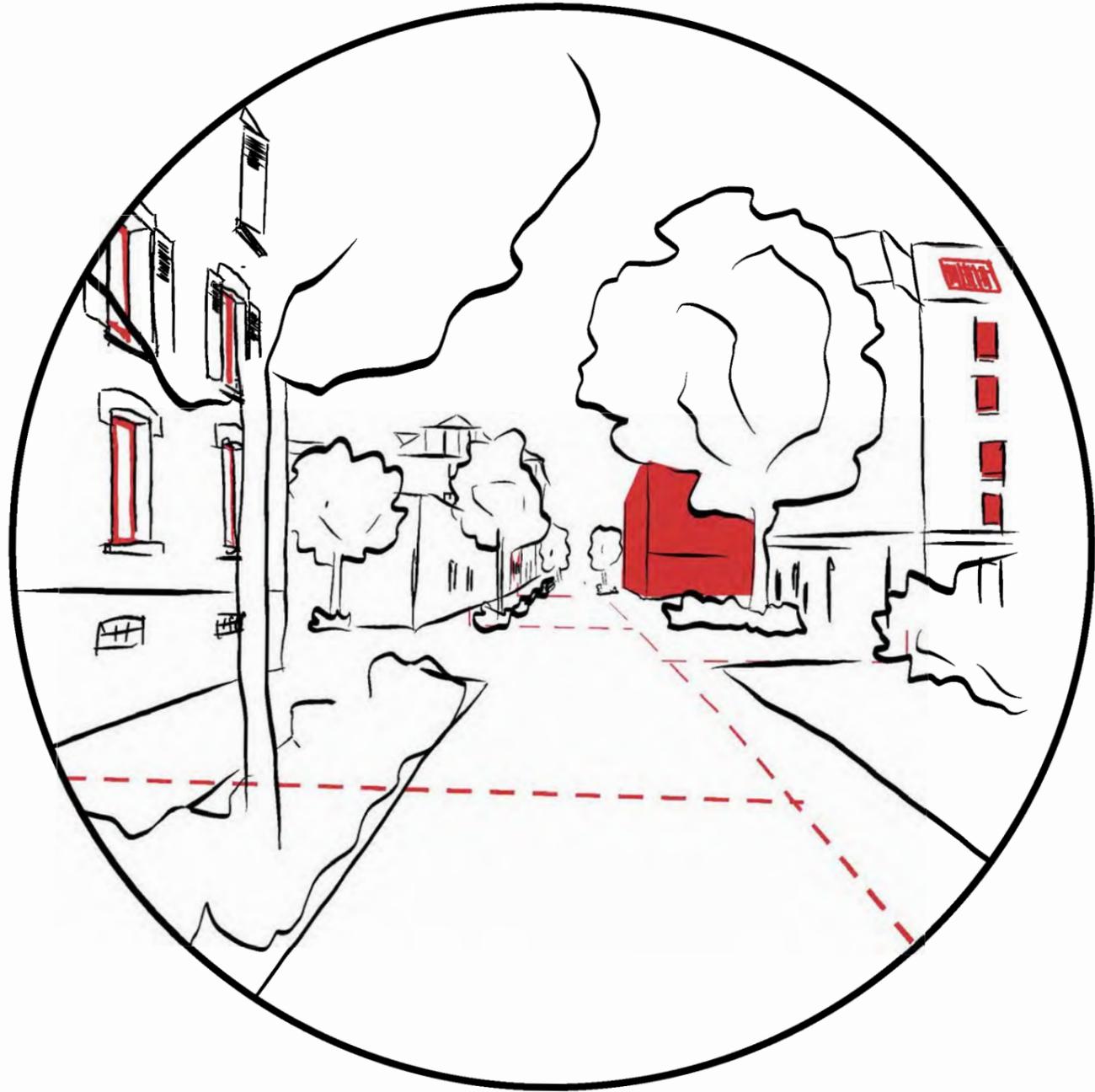
D4 Préserver et valoriser les sols

Mesure D4.3 : Mettre en place des appels à projets pour des installations/événements écopédagogiques au sein des grands espaces ouverts du territoire veveysan

D5 Protéger la population et les biens des risques naturels et technologiques

D6 Réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air

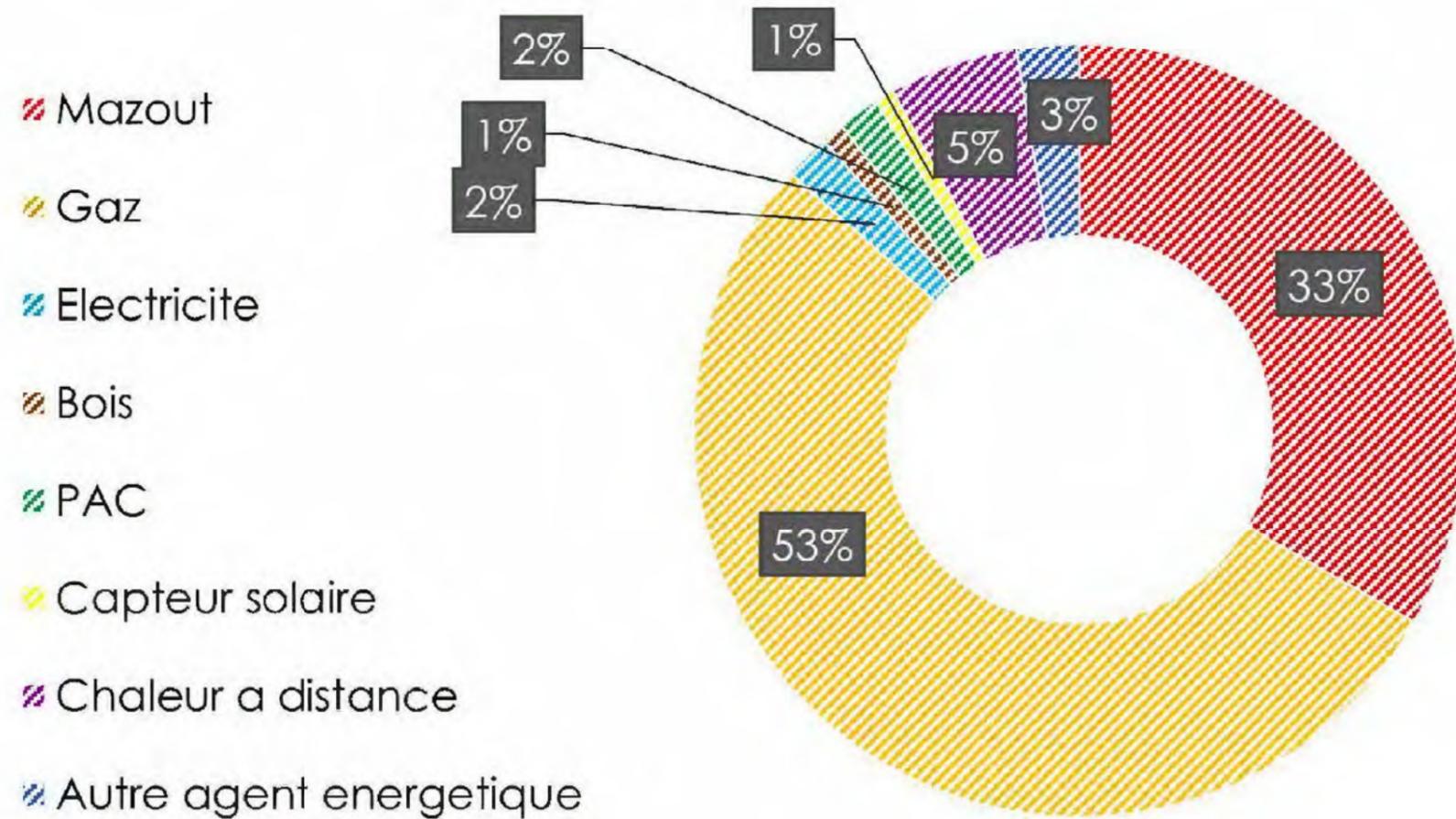
Mesure D6.2 : Poursuivre les mesures d'assainissement du bruit routier



E. Énergie

E. Energie

> Consommation de chaleur



- 196 GWh/an
- 91% Non-renouvelable
- 46'000 tonnes CO₂-eq/an

«La valeur moyenne des consommations spécifiques de chaleur (consommation par unité de surface chauffée) est environ deux fois supérieure sur le territoire à ce qu'imposent les valeurs limites (selon norme SIA 380/1)»

E. Energie

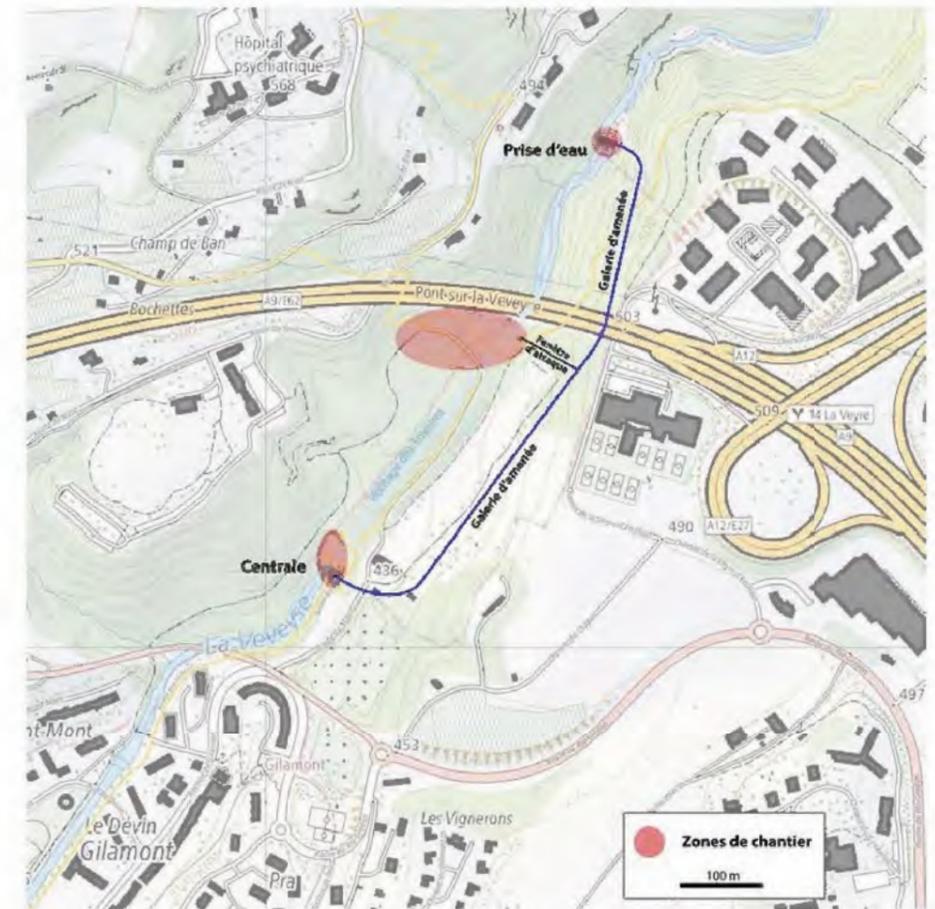
> Production/consommation d'électricité

Consommation territoire
94 GWh/an

Aujourd'hui

Photovoltaïque
2 GWh/an

Turbinage Veveyse
2.1 GWh/an



Potentiel:

40 GWh/an

?

E. Energie

Chardonne

Jongny

Corsier-Sur-Vevey

Saint-Légier-La Chiésaz

La Tour-de-Peilz

Énergie

Approvisionnement énergétique privilégié pour les besoins de chaleur

-  Réseau thermique CAD-Gilamont
-  Nouveaux réseaux thermiques
-  Potentielle extension des réseaux thermiques existants ou nouveaux réseaux spécifiques

Pour tout bâtiment existant non adapté au raccordement à un des réseaux thermiques, ou pour toute nouvelle construction dans la zone du CAD-Gilamont, système de production de chaleur individuel renouvelable

-  Systèmes de production de chaleur individuels renouvelables (géothermie/aérothermie + solaire thermique), et réseaux thermiques de quartier si opportunité

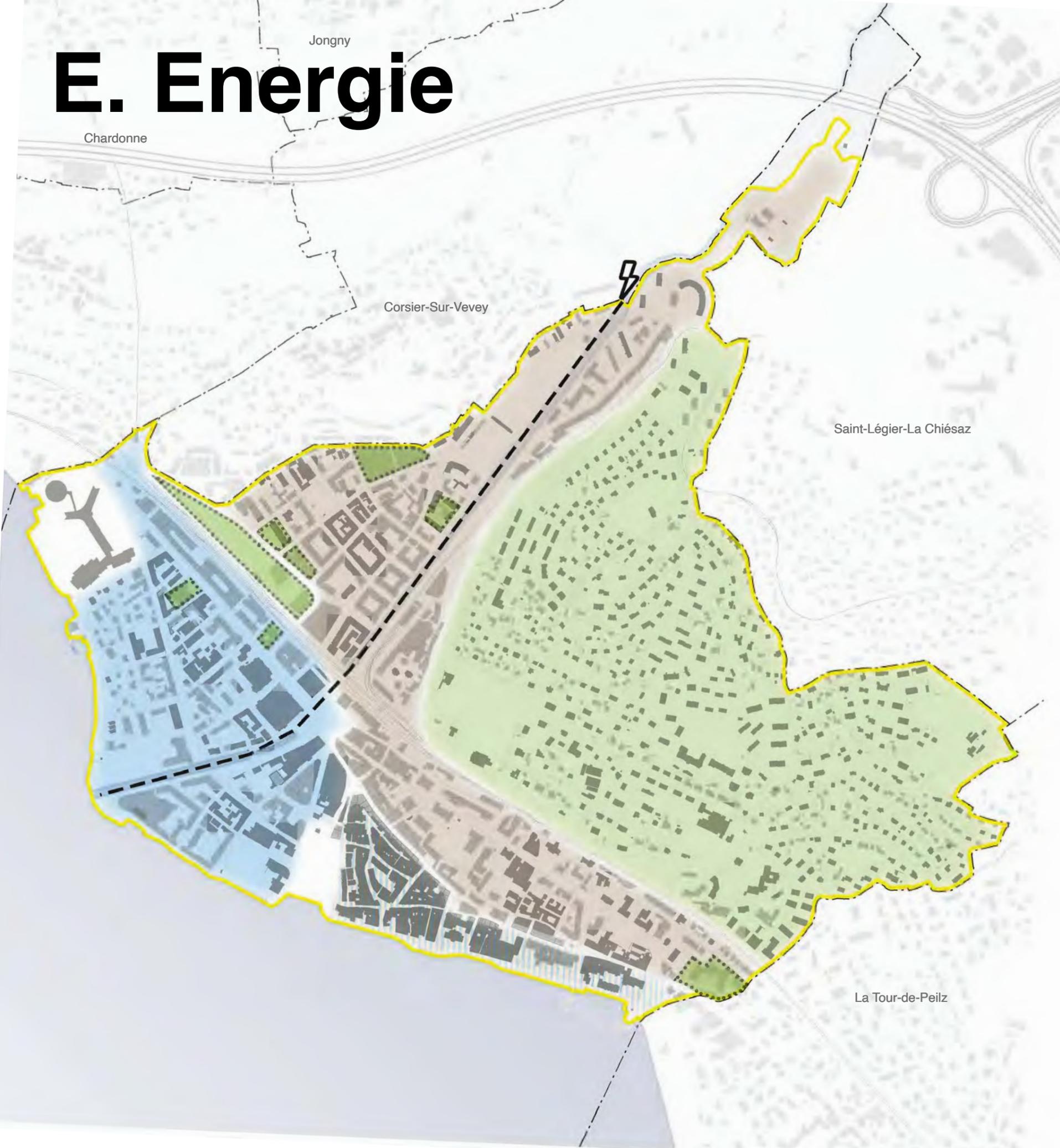
Source d'énergie électrique

-  Turbinage des eaux de la Veveyse
-  Solaire photovoltaïque sur tous les bâtiments et infrastructures (sous réserve de mesures spécifiques de protection patrimoniale)

Autre

-  Projets incités à viser l'exemplarité énergétique (sur base des projets connus - non exhaustif)
Réseau thermique de quartier potentiel.

E. Energie



Objectifs & exemples de mesures:

E1 Diminuer la consommation énergétique du territoire

Mesure E1.3 : Mettre à disposition des propriétaires/entreprises des subventions pour tout bilan/étude d'amélioration des bâtiments

E2 Limiter l'énergie grise et l'empreinte matérielle du parc bâti

Mesure E2.1 : En cas d'annonce de démolition d'un bâtiment, guider les propriétaires vers les plateformes permettant le réemploi des éléments de construction

E3 Améliorer l'approvisionnement en énergie renouvelable des besoins en chaleur du territoire

Mesure E3.1 : Faciliter les démarches administratives pour les propriétaires lors des projets de remplacement de système de production de chaleur par un approvisionnement renouvelable, dans les limites des contraintes imposées par le canton et la confédération

E4 Promouvoir une production et une consommation d'électricité renouvelable et locale

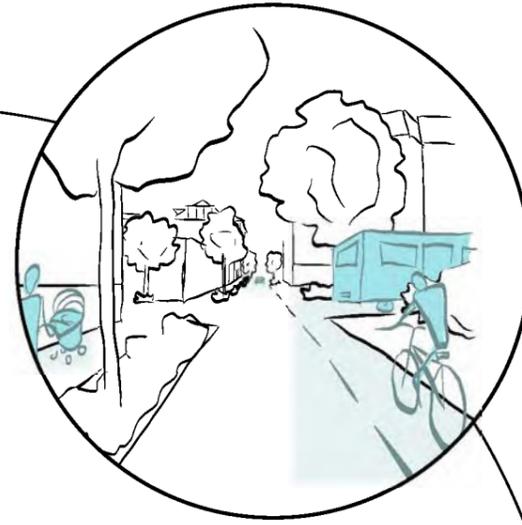
Mesure E4.2 : Mettre à disposition des propriétaires des subventions pour les projets de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire et la création de regroupement d'auto-consommateurs

E5 Jouer un rôle d'exemplarité en tant que collectivité publique

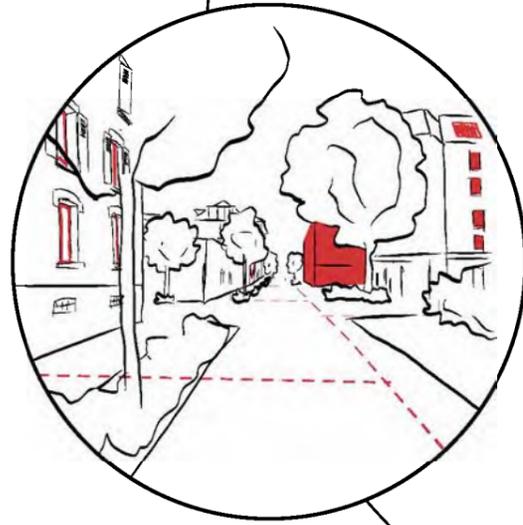
A. Tissus urbains et programmation



B. Mobilité



E. Énergie



C. Espaces publics



D. Biodiversité et risques environnementaux



Tu aurais dû être là, avec nous ce soir, Francis Baud. Toi qui est rentré dans ce conseil en 2003, lors des débuts de Vevey Libre. Et tu y es rentré comme homme de la rue, selon l'expression consacrée qui signifie que dans certaine situation cocasse une place est à repourvoir et les partis peuvent alors choisir n'importe quel citoyen pour les rejoindre.

N'importe quel citoyen n'étant pas le terme qui te définit le mieux... !

Et cette façon quelque peu pittoresque de pénétrer la politique Veveysane s'est vite avérée plutôt amusante au vu de la débauche d'énergie que tu y a dépensé les 20 années suivantes.

-Avec bien plus de 10 ans à la commission des finances, tes nombreuses présidences notamment de l'association Sécurité Riviera, du groupe Vevey Libre, et bien entendu de celle de ce Conseil en 2008-2009.

-Avec ton fascicule de vulgarisation des finances communales, toujours parfaitement à jour d'ailleurs, avec tes fort nombreuses et diverses commissions, avec tes propositions, tes coups de gueule, tu as toujours su rester fidèle à toi-même.

Un homme efficace, fédérateur. Toi qu'on appelait en raillant un peu « Le Colonel » en référence à ta longue carrière militaire et ton caractère entier. Mais pour ceux qui te connaissaient un peu, ce terme n'était qu'un mince couvercle sur ta gentillesse, ta sensibilité et ta chaleur humaine naturelle.

Rien n'est possible avec une politique dépourvue d'humanité, Et c'est grâce à ces qualités, Cher Francis que tu t'es montré, au cours de toutes ces années, aussi efficace envers ta ville d'adoption.

Car c'est en effet après la totalité de tes études à Berne, jusqu'au doctorat en sciences économiques que tu as fini par rejoindre tes deux filles, Corinne et Nadine à Vevey.

Si tu t'es très rapidement intégré à la vie politique, tu as également été très actif dans plusieurs associations, notamment à la fête Multiculturelle de la Place robin, ou tu as dû reprendre, encore une fois, la présidence à la suite du brusque décès en 2022 de notre ex collègue et ami Jorge Maldonado.

Francis, tu nous as quitté ce lundi 30 octobre, par choix. Et selon tes mots, serein et en paix. Avec pour adieu cette phrase :

»Je vous quitte en homme qui est celui que vous perdez aujourd'hui, debout comme toujours. Toujours réaliste, jamais doux rêveur »

Les disparitions sont dures pour ceux qui restent, et là Francis tu nous manque déjà

Adieu l'ami

Conseil

De: Cédric Chauliac
Envoyé: mardi, 31 octobre 2023 12:53
À: sab.berrocal@gmail.com; Conseil
Objet: [EXTERNE] CA SUFFIT - L'Etat de non-droit autours de la gare de Vevey !

Avertissement : Ce courriel émane d'une organisation externe à la Ville de Vevey. Abstenez-vous de cliquer sur les liens et d'ouvrir les pièces jointes, sauf si vous connaissez l'expéditeur et que vous savez que le contenu est sûr. En cas de doute, contactez le service informatique au 404.

Madame, Monsieur les élus,

Comment se fait-il que le politique de la ville continue à tolérer le deal de rue au tour de la gare ? La police, par deux fois, me dit non seulement ne pas avoir les moyens, mais que le politique n'est pas engagé à régler le problème. Par dépit la police reste passive à observer, et faire des rondes à intervalles réguliers. Tel un enfant qui chasse les pigeons, et qui viennent se poser quelques mètres plus loin pour continuer leur activité paisiblement.

Quel message donnez-vous à nos enfants et adolescent qui transitent quotidiennement par la gare ? Qu'il y a deux justices dans ce pays ? Que le droit ne s'applique pas à tous de la même manière ? Que le commerce illégal de drogues, n'est finalement pas répressif ?

Et que dites-vous à nous adultes, qui à chaque fois que nous passons par la gare subissons regards soutenus, sifflements éhontés, abordages sans vergogne ?

Et quelle image voulez-vous donner aux touristes qui viennent, et ne reviendront pas ? Quels commentaires sur les réseaux sociaux voulez-vous qu'ils postent des impressions gardées de Vevey ?

Nous nous sentons en complète insécurité dans cet espace. Et ceci à toute heure.

Au fur et à mesure des semaines, mois, années que cela dure, la zone de non-droit qu'ils ont investi, avec votre accord tacite, Messieurs, Dames les élus, s'est élargie. Elle va maintenant de Manor, au centre commercial des 2-Gares jusqu'à l'église orthodoxe. Et demain qu'est-ce qui les empêcherait d'investir la ville jusqu'à la Grenette et le jardin Doret ?

Combien de temps faut-il encore attendre pour empoigner le problème, avant que nous ayons un deuxième St-Laurent ou Riponne à Vevey ? Faut-il un drame irréparable pour entreprendre ce qui aurait dû l'être depuis le début ?

En tant qu'élus, vous avez prêté sermon pour représenter les intérêts de la population dans un Etat de droit. Il est plus que temps d'engager tous les moyens nécessaires avec volonté et d'AGIR MAINTENANT !

Cordialement,

Cédric Chauliac

Hakija BAJRAMOVIC

Vevey, le 25 septembre 2023

1800 Vevey

Conseil Communal de Vevey

Rue du Lac 2, Case Postale 1240

1800 Vevey

Concerne : L'accès au Parking des professeurs du Collège Kratzer à la Rue St-Claire :

Madame, Monsieur

Je vous écris afin de vous faire part d'une récente problématique, qui touche tous les habitants de l'immeuble des Cheneviers 21 à Vevey et des immeubles environnants et également les professeurs du collège Kratzer qui se parquent sur le parking devant la salle de gym qui se trouve en face de chez moi.

Avant à la Rue des Cheneviers à Vevey, on pouvait tourner sur la Rue Sainte-Claire, entre le collège (de Sainte-Claire) Kratzer et l'immeuble des Cheneviers 21 où se trouve le magasin de jeux vidéos Log On Games, depuis La Tour-de-Peilz et depuis le centre de Vevey également.

La préselection depuis La Tour de Peilz a été supprimée ces dernières années, puis dernièrement depuis le centre de Vevey, il est interdit de tourner à droite depuis la Rue des Cheneviers pour arriver sur la Rue Sainte-Claire. Donc à présent il est uniquement possible d'arriver sur la Rue Sainte Claire depuis l'Avenue de Blonay.

Et si les personnes voulant accéder par le bas remonte pour arriver au parking, il y a une obligation de tourner à gauche et théoriquement il n'est pas possible par cet accès de se parquer sur le parking sans enfreindre la loi.

Nous voulons donc demander au Conseil Communal qui s'occupe de ce cas précisément de préciser sur le dernier panneau de signalisation installé à cet endroit dernièrement « Ayants droit exceptés » ou alors « riverains autorisés » mais dans ce dernier cas de figure, les professeurs ne seraient pas inclus contrairement au premier panneau.

Comment cela se fait-il que vous n'avez pas mis un panneau : Riverains autorisés ou Ayant droit exceptés, ou peu importe, simplement un signal permettant à ces personnes la passant tous les jours sur cette rue, d'y accéder simplement, sans devoir faire un détour inutile.

Je ne sais pas qui à penser faire comme cela, ni pourquoi, mais si on pense un peu aux gens vivant là, il aurait fallu adapter un panneau pour autoriser ces personnes à pouvoir y accéder facilement, comme à l'époque.

C'est pourtant assez clair qu'il y a des habitations où des gens habitent, ainsi qu'une école Kratzer où des professeurs travaillent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.


Hakija BAJRAMOVIC

Interpellation commune PLR et Vevey Libre
Vevey, le 8 novembre 2023

Le trafic de drogue de rue – transparence souhaitée

Madame la Présidente
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les collègues

Le PLR et Vevey Libre ont déposé chacun une interpellation concernant la problématique du trafic de drogue et toxicomanie à Vevey lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre dernier.

Les réponses aux deux interpellations ont été repoussées une première fois et aujourd’hui une deuxième fois, pour février 2024.

Pour rester dans la transparence et surtout pour informer nos citoyens qui s’inquiètent beaucoup de ce sujet, nous aimerions savoir :

1. Qu'à entrepris la Municipalité pour répondre à cette problématique jusqu'à présent ?
2. Quand compte-elle répondre aux interpellations et surtout mettre en œuvre des mesures concrètes ?
3. Est-ce qu'il y a un membre de la Municipalité qui a participé à la dernière CDSVS (Conférence des directrices et directeurs de sécurité des villes suisse) qui s'est tenue le 3 novembre et qui avait comme sujet principale « Les drogues » et est-ce qu'un compte rendu est disponible ?

Nous souhaitons une réponse par oral.

Merci.

Sarah Dohr
Vevey Libre

Sandra Marques
PLR

Co-signé par l'UDC

Le groupe de travail mis en place l'année dernière poursuit son activité avec le mandataire chargé de faire un diagnostic sur le terrain. Comme annoncé, le rapport final est prévu début 2024 pour avoir pris en compte les saisonnalités. Cette phase permet de réunir et comprendre l'interaction de chaque partenaire local et régional avec cette problématique. Les demandes de ce Conseil et les échanges avec les commerces autour de la gare font partie de cette analyse de la situation.

La Municipalité a pris connaissance du rapport intermédiaire en octobre et s'est déterminée sur le fait qu'il faut plus de moyens propres à Vevey pour activer des leviers qui s'imposent selon la politique des 4 piliers, qui sont majoritairement de la compétence du canton et la Ville de Vevey a beaucoup à construire :

1. pilier: Promotion de la santé, prévention et repérage précoce
2. pilier: Thérapie et conseil
3. pilier: Réduction des risques et des dommages
4. pilier: Réglementation et exécution de la loi

Le Conseil d'Etat a répondu début novembre à un intervention parlementaire du mois de septembre concernant le soutien du Canton aux Villes concernées par une dégradation de la situation dans l'espace public en matière de trafic et consommation de stupéfiants. Le Canton confirme qu'il surveille l'évolution des différentes situations avec les acteurs de terrains et qu'il se tient à disposition des communes pour les appuyer. De plus, les dispositifs socio-sanitaires ont été renforcés par le médecin cantonal depuis le mois de juillet.

Ce sujet a également été abordé avec le Préfet lors de sa visite annuelle à la Municipalité.

Une journée de travail entre autorités cantonales et communales est prévue le 30 novembre prochain pour présenter un premier bilan établi par le Canton. La ville de Vevey y participera, bien évidemment.

Tout comme le 3 novembre, des membres de la Municipalité se sont effectivement rendues au congrès de sécurité urbaine sur le thème des drogues de la conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses. Cela a aussi été l'occasion pour Vevey de rejoindre l'initiative des villes suisse pour la politique sociale, ce qui nous permettra de travailler en réseau avec les autres villes et bénéficier de leurs expériences. Nous constatons que la majorité des villes qui ont des dispositifs en place sont bien plus grandes (en population et en surface) que Vevey et qu'il faut du temps pour construire une stratégie adaptée avec des effets sensibles.

Les exposés sont à disposition sur le site internet de la conférence.

Enfin, au quotidien, la Municipalité et la population peuvent s'appuyer sur un engagement concret et sans relâche des actrices et acteurs de terrain dans la santé, la précarité et la sécurité. La Municipalité comprend bien et partage les préoccupations de la population et souhaite relever qu'elle soutient et respecte le travail fourni dans tous les domaines.

ASR, dans une communication du 12 octobre 2023, confirme que la police mène des actions répressives dans le secteur de la gare de Vevey, avec une augmentation significative du nombre des individus interpellés. 404 personnes interpellées et contrôlées, dont 142 ont fait l'objet de dénonciations depuis le mois de janvier 2023.

Quant à la fondation aacts (action addictions et travail social) active sur toute la Riviera et établie à Vevey, son rapport d'activité démontre également que la prise en charge en accueil collectif concerne plus de 10'000 contacts (83 personnes mineures concernées) sur 254 jours d'ouverture (matin et repas de midi, petits jobs) et 1418 contacts en rue sur 190 jours en 2022. Des prestations sociales, sanitaires, de la prévention scolaire, des campagnes de prévention en milieu festifs sont également assurées tout au long de l'année.

D'ailleurs, depuis le mois d'octobre le programme Synergies avec un·e assistant·e sociale du CSR chez aacts est en place pour un accompagnement et faire valoir ses droits à des aides sociales qui peut sortir les personnes de la précarité et des addictions.

Pour mémoire, une commission Prévention Riviera, née en 1993 sous le nom de « commission drogue riviera » bénéficie d'un financement de 1.-/habitant·e des communes de la Riviera pour soutenir des projets de prévention et vivre ensemble. Les questions de trafic et consommation de stupéfiants, de violence, de harcèlement de rue et de vivre-ensemble y sont traitées en présence de professionnel·le·s.

Le travail en réseau et la coordination de terrain fonctionne mais au vu de la situation et de la précarisation de la société, la Municipalité souhaite construire un dispositif veveysan adapté à la situation et agile. Un projet vous sera présenté par voie de préavis dès que possible, au premier semestre 2024.

Quant aux interpellations, la Municipalité prépare sa réponse pour la première séance de Conseil de 2024.

Références :

https://kssd.ch/fr/Info/Congres_de_la_securite_urbaine/2023%bb_Drogues

https://www.securite-riviera.ch/getmedia/7d62036d-b34c-4db9-93b2-07ecb1968df7/Communication_Trafic-stupefiants-Vevey_Bilan_intermediaire_2023.pdf

https://aacts.ch/s/AACTS_RA_2022_Final_web.pdf

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/decision/decision/4fdc3aa5-0db1-4003-adf9-bec25f2ecfd3>